



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

EIGHTEENTH YEAR

1085 *th* MEETING: 27 DECEMBER 1963

ème SÉANCE: 27 DÉCEMBRE 1963

DIX-HUITIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1085)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1085)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) . . .	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* *
*

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ONE THOUSAND AND EIGHTY-FIFTH MEETING

Held in New York, on Friday, 27 December 1963, at 11.15 p.m.

MILLE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le vendredi 27 décembre 1963, à 23 h 15.

President: Mr. Francis T. P. PLIMPTON
(United States of America).

Present: The representatives of the following States: Brazil, China, France, Ghana, Morocco, Norway, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Venezuela.

Provisional agenda (S/Agenda/1085)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 26 December 1963 from the Permanent Representative of Cyprus addressed to the President of the Security Council (S/5488)

1. The PRESIDENT: A telegram (S/5490)^{1/} has been received by the Secretary-General from the President of the Republic of Cyprus stating that the Permanent Representative of Cyprus has been authorized to participate in the Council's consideration of the present question. If I hear no objection, I shall invite the representative of Cyprus to take a place at the Security Council table and to participate without vote in the discussion.

At the invitation of the President, Mr. Z. Rossides (Cyprus) took a place at the Council table.

2. The PRESIDENT: I also have a letter (S/5491)^{1/} dated 27 December 1963 addressed to the President of the Security Council by the Permanent Representative of Turkey, requesting that he be invited to participate in the discussion of this question. If I hear no objection, I shall invite the representative of Turkey to take a place at the Council table and to participate without vote in the discussion.

At the invitation of the President, Mr. A. Kural (Turkey) took a place at the Council table.

3. The PRESIDENT: I also have a letter (S/5494)^{1/} dated 27 December 1963 addressed to the President of the Security Council by the Permanent Representative of Greece, requesting that he be invited to take a place at the Council table and participate without vote in the discussion. If I hear no objection, I shall invite the representative of Greece to take a

Président: M. Francis T. P. PLIMPTON
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Maroc, Norvège, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1085)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Secrétaire général a reçu un télégramme [S/5490]^{1/} du Président de la République de Chypre indiquant que le représentant permanent de Chypre avait été autorisé à participer à l'examen par le Conseil de la question inscrite à l'ordre du jour. En l'absence d'objection, j'inviterai le représentant de Chypre à prendre place à la table du Conseil et à participer sans droit de vote à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre) prend place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai également une lettre [S/5491]^{1/}, en date du 27 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Turquie, qui demande à être invité à participer à la discussion de cette question. S'il n'y a pas d'objection, j'inviterai le représentant de la Turquie à prendre place à la table du Conseil et à participer sans droit de vote à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. A. Kural (Turquie) prend place à la table du Conseil.

3. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je suis également saisi d'une lettre [S/5494]^{1/}, en date du 27 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce, qui demande à être invité à prendre place à la table du Conseil et à participer sans droit de vote à la discussion. S'il n'y a pas d'objection,

^{1/} See Official Records of the Security Council, Eighteenth Year, Supplement for October, November and December 1963.

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1963.

place at the Council table and participate without vote in the discussion.

At the invitation of the President, Mr. D. S. Bitsios (Greece) took a place at the Council table.

4. The PRESIDENT: The Security Council will now begin its consideration of the question just placed on the agenda—namely, the complaint by the Government of Cyprus contained in document S/5488. ^{1/}

5. The first name on the list of speakers is that of the representative of Cyprus, on whom I now call.

6. Mr. ROSSIDES (Cyprus): Mr. President, I must first say how sorry I am to have made you, the Secretary-General and the other members of the Security Council come to the Security Council chamber at so late an hour and on a festive day like today, during the Christmas holidays. However, as you know and as all other members know, we have submitted a complaint (S/5488). We had originally intended to ask for the convening of an urgent meeting but at the last moment we refrained from doing so, because that particular morning we were informed from Cyprus that a cease-fire had been agreed upon and that the terms for the preservation of peace had also been agreed upon; thus, as everything was all right, there was no necessity to proceed as a matter of urgency with a meeting of the Security Council. Therefore we left the thing pending, in order to watch developments in Cyprus. However, on the morrow of the conclusion of the agreement—the agreement was presumably arrived at in the evening, I was informed of it the following morning—on the afternoon of that day, 26 December, although Turkey had agreed to the cease-fire and it had given instructions accordingly, aircraft from Turkey flew over Cyprus and circled so low over the town of Nicosia that they caused terror in the town. Terror is not a good counsellor for keeping the peace. The extent to which those aircraft were terrorizing and were aggressive can be seen from this photograph which appears in The New York Times of 27 December, which shows an occurrence in Cyprus on 26 December. The description states: "Precaution in Nicosia: Staff members of British High Commissioner's office spread British flags on roof to warn off bombers after Turkish jets circled the city."

7. Therefore the High Commissioner and other residents felt that the only way whereby they could be safe was by spreading Union Jacks on their roofs. However, Cypriots who had no Union Jacks and were not entitled to spread Union Jacks were terrorized. Not only were they terrorized, but, as everyone knew that those jets were Turkish and as everyone knew that the Turks had moved into Nicosia and joined the fight of the Cypriot-Turkish fighters, it was an incentive for a continuation of the strife. It did not have a calming effect. It was intended merely as a kind of psychological incitement to further fighting.

8. However, we did not at that time take any measures, for we thought that that was an isolated move. It has also been reported by the international Press that after the cease-fire, on the morning of 26th December,

j'inviterai le représentant de la Grèce à prendre place à la table du Conseil et à participer sans droit de vote à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. D. S. Bitsios (Grèce) prend place à la table du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité va aborder l'examen de la question qui vient d'être inscrite à l'ordre du jour, à savoir la plainte du Gouvernement de Chypre [S/5488] ^{1/}.

5. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

6. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je dois dire tout d'abord combien je regrette d'avoir obligé le Président, le Secrétaire général et les autres membres du Conseil de sécurité à se réunir dans cette salle à une heure aussi tardive, à l'époque des fêtes de Noël, comme c'est le cas aujourd'hui. Comme tous les membres le savent, nous avons présenté une plainte [S/5488]. Bien que nous ayons eu l'intention, à l'origine, de demander la convocation d'urgence du Conseil de sécurité, nous nous sommes abstenus de le faire au dernier moment, ayant été informés le matin même par Chypre qu'un accord s'était fait sur un cessez-le-feu et que les conditions de maintien de la paix avaient été arrêtées. Donc, puisque tout allait pour le mieux, il était inutile de demander la convocation d'urgence d'une réunion du Conseil de sécurité. Nous avons donc laissé les choses en suspens pour suivre l'évolution des événements à Chypre. Cependant, le lendemain de la conclusion de l'accord — l'accord a dû être conclu dans la soirée et j'en ai été informé dans la matinée suivante —, dans l'après-midi de ce jour, c'est-à-dire le 26 décembre, bien que la Turquie ait accepté le cessez-le-feu et ait donné des instructions en conséquence, des avions venus de Turquie ont violé l'espace aérien de Chypre en décrivant des cercles au-dessus de Nicosia à si basse altitude qu'ils ont provoqué la terreur dans la ville. La terreur n'est pas bonne conseillère lorsqu'il s'agit de maintenir la paix. Une photo parue dans le New York Times du 27 décembre et qui montre une des scènes qui se sont déroulées à Chypre le 26 décembre fait comprendre à quel point ces avions ont semé la terreur et à quel point ils avaient des intentions agressives. La légende dit: "Précautions à Nicosia: des fonctionnaires du Haut Commissariat britannique déploient des drapeaux britanniques sur les toits pour prévenir l'attaque de bombardiers après que des avions à réaction turcs ont survolé la ville."

7. Ainsi donc, le Haut Commissaire et d'autres résidents ont estimé que la seule manière, pour eux, d'être à l'abri était d'étaler des drapeaux britanniques sur leurs toits. Cependant, les Chypriotes qui n'avaient pas de drapeaux britanniques et qui n'avaient pas le droit de les déployer étaient terrorisés. Non seulement ils étaient terrorisés mais, comme chacun savait que ces avions étaient turcs et comme chacun savait que les Turcs étaient entrés à Nicosia et s'étaient joints à la lutte des combattants chypriotes turcs, il y avait là un encouragement à poursuivre la lutte. Cela n'avait pas un effet calmant. L'intention était manifestement de donner une sorte d'encouragement psychologique à la poursuite de la lutte.

8. Malgré cela, nous n'avons pas pris de mesures à ce moment-là parce que nous pensions qu'il s'agissait d'une initiative isolée. La presse internationale dit en outre qu'après l'accord de cessez-le-feu,

the only fighting that took place was by Turks, who were shooting for four hours and that there had been no response from the Greek side. These are reports by the Press that cannot in any way be considered biased, and these are also official statements by the Cyprus Government. We did not then think it necessary to proceed, because we allowed for human weakness, because we understood that there might be a rash movement at the last moment, because the cease-fire had only been agreed upon the previous night and things were kept quiet.

9. This evening at 5 o'clock, however, I received an urgent telephone call from my Foreign Minister, who said:

"The atmosphere here is electrified. The cease-fire is in danger, because Turkish ships have been sighted. They are speeding towards Cyprus. They were sighted by RAF airplanes. They are twenty-five miles from Cyprus and they are speeding towards the port near the promontory of Kormakiti."

He [the Foreign Minister] asked me to press immediately for a meeting of the Security Council. They were under the threat of an invasion. Was that fear justified or not, having regard to what the Prime Minister of Turkey said in the Turkish Chamber of Deputies? He said, amid cheers and applause: "We are sending our force to Cyprus. We are sending our ships to Cyprus to stand there awaiting orders to act". That statement was received with enthusiasm in Turkey. You can imagine the enthusiasm of the Turks in Cyprus when they realized that those ships were approaching the coast. Was that an act tending to pacify the people and keep the cease-fire or was it—intended or not intended, calculated or not calculated—in effect electrifying the atmosphere and causing a breaking of the cease-fire?

10. That is the reason I am here tonight: to call upon the Security Council to take steps so that the cease-fire is maintained. This gun-boat diplomacy, this sending of ships, even if there is not actually an invasion—they could be seen from the coast sending flares up on to the island—could not but be an invitation to disorder. That is why I have come here. I have not come to discuss the whole subject of this complaint. We may have time to do that at a better moment than at this late hour. But we want now to see to it that the cease-fire and the arrangements which were arrived at after so much trouble are kept and that everyone behaves in a peaceful way and promotes the peace agreement and that no one incites one side to attack by telling it, "We are here to protect you if you are attacked; we are here to fight for you; our ships are there to bomb the island". On a day when there had been no trouble at all—or, if there was any trouble, it was some occasional shooting by Turks, repeatedly by Turks, and not by Greeks—why should there be any need to send ships to encourage and embolden those Turks to go on shooting and not give up?

dans la matinée du 26 décembre, les Turcs ont été les seuls à se battre, tirant des coups de feu pendant quatre heures — c'est la presse qui le dit — et il n'y a pas eu de riposte du côté grec. Ce sont là des informations de la presse qui ne sauraient être considérées comme partiales; ce sont là aussi des déclarations officielles du Gouvernement de Chypre. Nous n'avons pas pensé alors qu'il était nécessaire d'aller de l'avant parce que nous comprenons la faiblesse humaine, parce que nous savions qu'au dernier moment il pourrait y avoir un acte inconsidéré et parce que le cessez-le-feu venait d'être signé la nuit précédente, et nous avons essayé de maintenir le calme.

9. Or, ce soir à 17 heures, j'ai reçu un coup de téléphone urgent du Ministre des affaires étrangères me disant:

"L'atmosphère ici est chargée d'électricité. Le cessez-le-feu est en danger parce que des bâtiments turcs ont été aperçus. Ils avancent vers Chypre à toute vapeur. Ils ont été repérés par des avions de la Royal Air Force. Ils sont à 25 milles de Chypre et s'avancent à vive allure vers le promontoire de Kormakiti."

Le Ministre m'a demandé d'insister pour une réunion immédiate du Conseil de sécurité. Chypre se trouve menacée d'invasion. Cette crainte est-elle ou non justifiée? Elle l'est si l'on tient compte de ce qui a été dit à la Chambre des députés turque par le Premier Ministre de Turquie, lequel, salué par des applaudissements, a déclaré: "Nous envoyons nos troupes à Chypre. Nous envoyons nos vaisseaux vers Chypre pour qu'ils attendent là-bas l'ordre d'agir." Ces paroles ont été accueillies avec enthousiasme en Turquie. Vous imaginez également l'enthousiasme des Turcs de Chypre lorsqu'ils ont compris que ces bateaux s'approchaient des côtes. Etait-ce là un moyen de tranquilliser les gens, d'assurer le cessez-le-feu ou n'était-ce pas plutôt, volontairement ou non, avec ou sans préméditation, charger l'atmosphère d'électricité et causer une rupture du cessez-le-feu?

10. Voilà pourquoi je suis ici ce soir. Je suis ici pour demander au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour que le cessez-le-feu soit maintenu. Cette diplomatie qui consiste à envoyer des bateaux de guerre, même s'il ne s'agit pas d'une invasion en bonne et due forme, le fait que ces vaisseaux s'avancent et envoient des fusées éclairantes en direction de l'île ne sauraient être qu'une invitation au désordre. Voilà pourquoi je suis venu ici. Je ne suis pas venu pour discuter toute la question qui fait l'objet de la plainte. Nous aurons le temps peut-être de le faire à un moment mieux choisi que cette heure tardive. Ce que nous voulons maintenant, c'est nous assurer que le cessez-le-feu et les dispositions prises après tant de difficultés seront respectés et que chacun se comportera de manière pacifique, que chacun agira de façon à favoriser l'application de l'accord conclu sans qu'aucune des parties encourage l'autre à attaquer en disant: "Nous sommes ici pour vous protéger si vous êtes attaqués; nous sommes ici pour prendre votre défense; nos vaisseaux sont ici pour bombarder l'île." En un jour où il n'y a eu aucune espèce de difficulté, si l'on excepte quelques coups de feu tirés par des Turcs, je dis bien: par des Turcs et non par des Grecs, quel besoin y avait-il d'envoyer des vaisseaux

pour encourager ces Turcs à continuer de tirer et à ne pas renoncer à la lutte?

11. Immédiatement après avoir reçu ces renseignements, vers 17 heures, j'ai fait le nécessaire pour vous informer, Monsieur le Président, et pour informer le Secrétaire général. Une demi-heure ou trois quarts d'heure plus tard, nous avons appris que les bâtiments en question ne se dirigeaient pas sur Chypre et qu'ils avaient changé de cap.

12. Je ne peux pas dire pourquoi cela est arrivé, mais j'ai l'idée que ce changement de direction doit beaucoup à la demande d'une réunion immédiate du Conseil de sécurité. En effet, si les Turcs voulaient aller à Iskenderun, il n'y avait pas de raison qu'ils s'approchent autant de Chypre, et il n'y avait pas non plus de raison pour que les bateaux envoient des fusées éclairantes vers Chypre. Il était alors plus de minuit. Si les bateaux n'avaient pas été repérés par un pilote de la Royal Air Force et si le Gouvernement de Chypre n'en avait pas été informé, tout le monde aurait été endormi et nous ne savons pas ce qui serait arrivé dans les heures suivantes. Nous ne savons pas quels auraient été les résultats, même s'il n'y avait pas eu d'invasion, du fait qu'on a été si près d'une invasion. Il faut également tenir compte du fait que les bateaux qui étaient à Istanbul ou ailleurs ont été déplacés vers Iskenderun en passant près de Chypre. C'est une autre sorte de menace, une continuation de la menace en ce qui concerne la situation.

13. Je voudrais maintenant vous donner quelques renseignements sur le nombre des bateaux. Il y avait cinq sous-marins. Pourquoi ces sous-marins auraient-ils voyagé par-là? Ce n'était pas à des fins pacifiques. Je n'ai pas connaissance d'une menace quelconque contre la Turquie en ce moment, menace qui aurait pu l'inciter à déplacer ses sous-marins. Il ne peut s'agir que d'une menace envers quelqu'un d'autre. Et qui d'autre que Chypre? Après tout, le Premier Ministre de Turquie a annoncé, parmi les applaudissements, qu'il envoyait ses bateaux de guerre pour agir à Chypre. Agir, cela signifie recourir à la force, et la force signifie le combat. Il y avait donc cinq sous-marins.

14. Il y avait également quatre destroyers. Qu'allaient-ils détruire? Selon ce que m'a dit le Ministre des affaires étrangères de Chypre, il y avait en outre trois transports de troupes. Par ailleurs, des renseignements nous sont parvenus d'autres sources. Je ne sais pas ce qui est exact. En tout cas, d'après les autres renseignements, il y avait des bateaux auxiliaires. Auxiliaires de quoi? Il y avait un cuirassé et deux navires-ateliers. Pourquoi cette expédition? En ce moment, en ce moment critique, alors que nous essayons d'obtenir la paix à Chypre, pourquoi tous ces préparatifs de bataille navale auprès de la côte nord de Chypre, si près même que cela a pu avoir l'effet que l'on sait? Même si ces bateaux ne devaient pas envahir l'île maintenant, quel pouvait être l'effet psychologique sur la population? Terroriser les Grecs et donner aux Turcs l'audace d'attaquer. Cela ne pouvait avoir d'autre but ni d'autre effet.

15. Comme je l'ai dit, le but de ma présence ici est d'assurer le cessez-le-feu à Chypre. Je suis parfaitement convaincu que vous-même, Monsieur le Président, et tous les autres représentants qui siègent au Conseil, y compris mon collègue de la mission turque, souhaitent que le cessez-le-feu à

11. I took immediate steps to inform you, Mr. President, and to inform the Secretary-General at about 5 p.m., a few minutes after I had seen the cable. About half an hour or three-quarters of an hour later we were informed that the ships were not speeding towards Cyprus but were turned in another direction.

12. Why this happened I cannot say, but I have my own ideas as to how this change of direction was a consequence of the immediate application for a meeting of the Security Council. Because if they wanted to go to Iskenderun, there was no reason to come so near to Cyprus, nor was there any reason to send flares out to Cyprus. It was past midnight at the time. If the ships had not been seen by an RAF pilot and the Cyprus Government informed, everybody would have been asleep and we do not know what would have happened during those midnight hours; even though there was no invasion, we do not know what would have resulted from the fact that an invasion almost took place. Another consideration was the fact that the ships—which had been in Istanbul or somewhere else—were moved to Iskenderun, passing near Cyprus. This is another kind of threat, a continuation of the threat in the situation.

13. I would now like to give information about the number of ships. There were five submarines. Why should those submarines be travelling there? It was not for any peaceful purposes. I do not know of any threat to Turkey at this moment from any side which would cause it to move its submarines. It can only be a threat to someone else. And who else but Cyprus? After all, the Prime Minister of Turkey had announced, amid cheers, that he was sending his battleships to take action in Cyprus. Action means force, and force means fighting. Thus, there were five submarines.

14. There were also four destroyers. What are they going to destroy? And according to what the Foreign Minister of Cyprus told me, there were three troopships. Now there is some information which comes from another source. I do not know which is correct. Anyway, the information is that they were auxiliary ships. To what were they auxiliary? There was one battleship and two repair ships. Now why was there this expedition? At this time, at this critical moment, when we are trying to have peace in Cyprus, why should all these naval preparations for battle be taking place on the north coast of Cyprus and so near as to create this effect? Even if they were not going to invade the island now, what psychological effect would this have upon the population?—terrorize the Greeks and embolden the Turks to attack. It could have been for no other purpose and for no other effect.

15. The purpose of my presence here, as I said, is to see to it that we do have a cease-fire in Cyprus. I am perfectly certain that you, Mr. President, and everyone here, including my colleague from the Turkish Mission, would like to see the cease-fire in Cyprus materialize and continue without interruption.

In that case it is the duty of everyone to see to it that every country around Cyprus, and particularly those who have an interest in the island, behave in such a way as to be peaceful.

16. We have not seen any similar action taken by Greece. We have not seen Greek ships coming there. We have not seen Greek airplanes diving over the roofs of the Turkish sector. This one-sided, reasoned twentieth century behaviour on the one hand, and this early eighteenth-century gunboat diplomacy on the other, cannot continue without ill effects. Therefore, I would request the Security Council to consider this matter in the light of what I have just said. I believe that there is not going to be an invasion tonight. But I do not know whether there will not be an invasion from Iskenderun the next day or the day after. I do not know whether some provocative act will not take place in Cyprus which will create a situation or cause something to happen in order to justify an attack. By this policy of force, of the threat of force in flagrant violation of Article 2, paragraph 4, of the Charter, as evidenced here by the violation of air space, the terrorizing of the population, the low flying of planes, and the violation of the territorial waters of Cyprus, as has been done and as was very nearly done tonight—we cannot have peace in the island.

17. Therefore, either we want peace and we say so and we act accordingly, or else we behave in a way as to provoke not peace but war but then we do not say that we want peace and want to arrive at agreements. That is the position, and the position as of tonight. I reserve the right of my delegation to deal with this matter more extensively, when the appropriate time comes, with regard to all the other matters which appear in the complaint.

18. But I would also remind the Security Council that on Christmas eve, at twelve midnight, a cease-fire was agreed upon in Cyprus itself, between the President and the Vice-President. On Christmas morning everything was quiet and everybody was happy. Then, all of a sudden, as on the previous occasion, Turkish planes were diving over Nicosia, circling around and buzzing. Of course this again led to further trouble and further fighting. I believe it is obvious that we cannot hope to have peace unless the airplane attacks and the violations of the integrity and independence of Cyprus are stopped.

19. It is my understanding that Cyprus, according to its Constitution and as a Member of the United Nations, is an independent and sovereign State. Its sovereignty and independence cannot be violated by any other Member State or non-member State, on whatever grounds or whatever excuses. If there was a dangerous situation on the island and Turkey thought that the security of the Turkish people on the island was threatened, they could very well have complained to the Security Council, and within an hour or two the Security Council would meet and there could be a collective decision, a fair decision, a straightforward and honest decision, for the protection of whoever is in danger on the island. But to find excuses in order to attack, in order to threaten, in

Chypre devienne une réalité et se poursuive sans interruption. Dans ce cas, chacun a le devoir de faire en sorte que tous les pays proches de Chypre, et notamment ceux qui s'intéressent à l'île, aient un comportement pacifique.

16. La Grèce — nous l'avons constaté — s'est conduite de manière pacifique. Nous n'avons pas vu de navires grecs se diriger vers Chypre. Nous n'avons pas vu d'avions grecs piquer sur les toits du secteur turc. Ainsi, cette manière d'agir unilatérale, ce comportement réfléchi et digne du XXème siècle de l'une des parties, face à la diplomatie de la canonnière du début du XVIIIème siècle pratiquée par l'autre partie, ne peut se poursuivre sans conséquences néfastes. C'est pourquoi je demanderai au Conseil de sécurité d'examiner la question à la lumière de ce que je viens de dire. Je ne pense pas que l'on doive s'attendre à une invasion ce soir, mais je ne sais pas si une invasion à partir d'Iskenderun n'aura pas lieu demain ou après-demain. J'ignore s'il se produira à Chypre quelque acte de provocation qui créera des conditions de nature à justifier une attaque. Devant cette politique de force, de menace d'employer la force, qui est une violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte — dont témoignent la violation de l'espace aérien, la terreur semée parmi la population, les survols d'avions à basse altitude et la violation des eaux territoriales de Chypre, ce que l'on a déjà fait et ce que l'on a failli faire cette nuit —, nous ne pouvons avoir la paix dans l'île.

17. Ou bien nous voulons la paix, et alors nous le disons et nous agissons en conséquence, ou bien nous agissons de façon à amener la guerre et non la paix, mais nous ne pouvons pas dire que nous voulons la paix et que nous voulons parvenir à des accords. Telle est la situation telle qu'elle se présente ce soir. Je réserve le droit de ma délégation de traiter plus à fond cette question, en temps opportun, en ce qui concerne les autres problèmes mentionnés dans la plainte.

18. Mais je voudrais aussi rappeler au Conseil de sécurité que la veille de Noël, à minuit, un accord de cessez-le-feu a été conclu à Chypre même entre le Président et le Vice-Président. Le matin de Noël, tout était calme et tout le monde était heureux. Puis brusquement, comme la fois précédente, des avions turcs ont piqué sur Nicosia, en décrivant des cercles et en vrombissant. Bien entendu les troubles et les combats ont repris. Il est évident, me semble-t-il, que nous ne pouvons espérer avoir la paix tant que nous n'arrêterons pas les attaques aériennes et les violations de l'intégrité et de l'indépendance de Chypre.

19. Il ne fait pas de doute pour moi que Chypre, conformément à sa constitution et en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, est un Etat indépendant et souverain. Aucun autre Etat, qu'il soit Membre ou non de l'ONU, ne peut porter atteinte à sa souveraineté et à son indépendance, pour aucun motif et sous aucun prétexte. S'il existait une situation dangereuse dans l'île et si la Turquie pensait que la sécurité de la population turque de Chypre était menacée, elle aurait fort bien pu se plaindre au Conseil de sécurité; celui-ci se serait réuni en une heure ou deux et aurait pu prendre une décision collective, une décision équitable, claire et honnête, pour assurer la protection de ceux qui auraient pu être en danger dans l'île. Mais trouver

order to use force, that is a negation of the United Nations. If that were recognized we would then be returning to the period when force and nothing else prevailed in the world. And any Power which had more guns could subjugate another and enforce anything it liked upon any other country. Unless that mentality is abandoned by all—and I am now referring to the case of Cyprus—we can never have peace in the world. This is why the Charter was established. This is why we have the provisions of Article 2, paragraph 4, of the Charter, which not merely abolish war but forbid the use of force, in whatever manner, against any State, no matter how small. Each State has its own rights, and that is why we are hoping for a world of peace. There must be respect for the Charter. One cannot say: I am a Member of the United Nations, but I will make a private agreement so that I can boss another country, use force against it, fly over its territory and terrorize its people, encourage one side, and create strife and trouble.

20. I would like to say a few more words. Everyone knows that the root of this trouble lies in the question of the Constitution of Cyprus. The President of Cyprus, after three years' experience, has found that the Constitution should be amended in respect of certain divisive provisions which, while giving no rights whatever to the Turks, just simply divide the people into two camps, creating the mentality and the hostility of opposing camps in every town. They want to divide the towns too and create the borderline, the frontier concept. And we know from the experience of Jerusalem and other towns and cities what the effect of dividing the towns is. The towns of Cyprus have never been divided before. People of various ethnic origins lived there; Turks and Greeks lived there for centuries without the towns being divided. But now the Constitution—which was agreed upon hurriedly in an atmosphere of friction, at a time of friction and strife and killings on both sides—provides for a division of the towns. If you will notice, what has been happening is a fight on the borderline, exactly on the borderline, the Turks fighting on the Greek side and probably, no doubt, the Greeks answering back. Why was that? If there was no borderline, the population being mixed as it should be, there would have been no fighting. But on previous occasions when these troubles took place, the Turks had been shooting on the Greek side and they had managed to get all the Greek houses which bordered on the Turkish side evacuated. Then they occupied them and lived there for years without paying rent and without recognizing the owners, quite arbitrarily. This was repeated on other occasions and we reported—I am very sorry to quote what was reported—that they had been shooting at the Greek houses in the locality of Omorphita. This is reported in The New York Times of 25 December. It said that they, the Turks, forcibly occupied those houses and killed the unprotected women and children who had been in occupation in those houses. This is reported in The New York Times of 25 December exactly as I have stated, and there was no denial of this fact; it is there.

des excuses pour attaquer, pour menacer, pour user de la force constitue la négation même des Nations Unies. Ce faisant on reviendrait à la période où la force, la force seule, prévalait dans le monde, où toute puissance qui avait la supériorité en matière d'armements pouvait soumettre une autre puissance et imposer sa volonté à un autre pays. Tant que cette mentalité n'aura pas été abandonnée par tous — et je songe maintenant au cas de Chypre — nous ne pourrions jamais avoir la paix dans le monde. C'est la raison pour laquelle la Charte a été créée. C'est la raison d'être des dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, qui non seulement abolissent la guerre mais interdisent l'emploi de la force, de quelque manière que ce soit, contre tout Etat, si petit qu'il puisse être. Chaque Etat a ses propres droits, et c'est pourquoi nous espérons un monde pacifique. La Charte doit être respectée. On ne peut pas dire: je suis Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais je vais conclure un accord privé qui me permettra de dominer un autre pays, d'user de la force contre lui, de survoler son territoire et de terroriser sa population, d'encourager l'une des parties et de créer des troubles et des désordres.

20. Je voudrais ajouter quelques mots. Chacun sait que la question de la Constitution de Chypre est à l'origine des troubles actuels. Le Président de Chypre, après trois ans d'expérience, a constaté que la Constitution devrait être amendée pour ce qui est de certaines dispositions qui, tout en ne donnant absolument aucun droit aux Turcs, aboutissent seulement à diviser la population en deux camps, à créer la mentalité et l'hostilité de camps opposés dans chaque ville. Elles tendent aussi à diviser les villes et à créer un concept de ligne de démarcation, un concept de frontière. Or, l'expérience de Jérusalem et d'autres villes nous a appris à quoi l'on aboutit en divisant les villes. Les villes de Chypre n'avaient jamais été divisées auparavant. Des populations d'origine ethnique variée y vivaient côte à côte; les Turcs et les Grecs y ont vécu pendant des siècles sans que les villes soient divisées. Mais la Constitution — qui a été adoptée à la hâte et dans une atmosphère de dissension, à une époque où des désaccords, des conflits séparaient les deux parties et où l'on tuait des êtres humains de part et d'autre — prévoyait une division des villes. Comme vous pouvez le constater, on s'est battu sur la ligne de démarcation, exactement sur cette ligne, les Turcs tirant sur le côté grec et probablement, assurément même, les Grecs ripostant. Mais pourquoi cela s'est-il produit? S'il n'y avait pas eu de ligne de démarcation, la population aurait été mêlée comme elle doit l'être et il n'y aurait pas eu de combats. Mais, en des occasions précédentes, lorsque des troubles se produisaient, les Turcs mitraillaient le secteur grec et réussissaient à faire évacuer toute les maisons grecques situées en bordure du quartier turc. Alors ils les occupaient et y vivaient pendant des années sans payer de loyer et en refusant de reconnaître les propriétaires, d'une manière complètement arbitraire. Cela s'est reproduit à plusieurs reprises et on a rapporté — je regrette d'avoir à citer ce qui a été signalé — que l'on a tiré sur des maisons grecques dans la localité d'Omorphita. Cette information a paru dans le New York Times du 25 décembre dernier. On y rapporte que les Turcs ont occupé par la force ces maisons et ont tué des femmes et des enfants sans protection qui se trouvaient à l'intérieur. Tels sont les termes dont on s'est servi dans

21. I am saying this not to blame anyone but to show the effect of the division: the desire to expand the territory, the desire to cast away the people who are living around there. This is merely the effect of division, of creating a borderline, of the frontier-line concept. Unless this is abandoned, we cannot have peace in Cyprus. The Archbishop therefore thought it necessary to draw attention to the evil effect of division in the towns, a situation which really does not serve the Turks at all. I am sure that they do not want it. The bulk of the Turks are very friendly towards the Greeks, unless they are egged on to fight. It is not in their interest to fight; it is not in their interest to kill and be killed as a result of separation. It is in their interests to live in co-operation and peace; if they are left to live in co-operation and peace, if they are left to acquire the mentality of peace and not the mentality of war, that would be in their interests.

22. Another very important and divisive point is the separate majority requirements in the Legislative Assembly with regard to any fiscal measure. According to that provision of the Constitution, even though forty-two members of the Legislative Assembly may vote for a fiscal measure such as an income tax, if only eight Turks vote against it, the measure cannot be adopted—and not even eight, but the majority of those present. And if eleven members are present and there are six votes against it, that is enough to nullify the whole measure, and thus the country is left without an income tax. Now one might say, "This is on paper but in fact it is not practised. No responsible Turkish leader in Cyprus, no responsible Turkish member in the Legislature would think for a moment of voting against a bill which is otherwise right and proper". Yet the income tax, which was introduced in 1962, although admittedly a good income tax, with nothing to be complained about in it, was voted down by the Turkish members of the Legislature. This had the effect of leaving the island without an income tax and the island had all the vicissitudes of remaining without an income tax.

23. What was the reason they did not vote for it? They wanted something in exchange for their vote. They said, "We want something in exchange before we vote and we will only vote one year at the time so that we can ask for something else in exchange next year". This is using their rights not just to protect their interests, but as a lever to obtain all they want. I am referring to this to give you an example.

24. There is also the division of the courts. The courts had never been divided before, but by dividing the courts there was injustice because a different judgement was applied by a Turkish judge to a Turkish accused than the judgement we found a Greek judge would apply. Thus, with regard to carrying of arms, we found the Greek judge applying the law as he thought he should apply it, imposing a penalty, a sentence of three years while at the very same time a Turkish judge, trying a Turkish subject for the same offence, imposed a penalty of one or two months. That

21. Je ne dis pas cela pour blâmer quiconque, mais pour montrer les effets de la division: le désir de s'étendre et de chasser les habitants qui vivaient à proximité. Seule la division a créé le concept de ligne de démarcation, le concept de ligne frontière. Tant qu'il ne sera pas abandonné, la paix ne pourra pas régner à Chypre. Dans ces conditions, l'Archevêque a jugé indispensable d'attirer l'attention sur les conséquences néfastes de la division dans les villes, situation qui en réalité ne sert nullement les intérêts des Turcs. Je suis persuadé qu'ils ne la souhaitent pas. Les Turcs, dans leur ensemble, ont une attitude très amicale envers les Grecs, à moins qu'on ne les pousse à se battre. Il n'est pas de leur intérêt de se battre, pas plus qu'il n'est de leur intérêt de tuer ni d'être tués du fait de la division des villes. Il est de leur intérêt de vivre dans un climat de paix et de coopération; si on leur permet de vivre dans la paix et dans la coopération, d'acquiescer une mentalité pacifique et non une mentalité belliqueuse, on servira leurs intérêts.

22. Un autre facteur très important, cause de division, a été la disposition relative aux majorités séparées à l'Assemblée législative en ce qui concerne toutes les mesures fiscales. D'après cette disposition de la Constitution, même si 42 membres de l'Assemblée législative votent en faveur d'une mesure fiscale telle que l'impôt sur le revenu, cette mesure ne sera pas adoptée au cas où huit Turcs seulement voteraient contre elle; il suffit d'ailleurs de la majorité des membres présents, qui peut être inférieure à huit. Et si, sur 11 membres présents, six se prononcent contre la proposition, celle-ci est rejetée dans son ensemble et le pays demeure sans impôt sur le revenu. Peut-être dira-t-on: "Cette disposition existe sur le papier mais elle n'est pas appliquée; aucun dirigeant turc responsable à Chypre, aucun membre turc responsable de l'Assemblée législative ne songerait un instant à voter contre un projet de loi qui serait par ailleurs juste et approprié." Pourtant les Turcs ont voté contre l'impôt sur le revenu proposé en 1962, qui était, de l'aveu de tous, une loi excellente qui ne donnait lieu à aucune critique. C'est ainsi que l'île est restée sans impôt sur le revenu, avec tous les inconvénients qu'une telle situation comporte.

23. Pour quelle raison les Turcs n'ont-ils pas voté pour cette loi? Ils souhaitaient obtenir quelque chose en échange. Ils ont dit: "Nous voulons une contrepartie avant de voter et nous ne voterons cette loi que pour un an afin de pouvoir demander autre chose en échange l'an prochain." Ce faisant, ils se sont servis de leur droit non pas pour protéger leurs intérêts, mais comme d'un moyen de pression pour obtenir tout ce qu'ils voulaient. Cela n'est qu'un exemple que je vous donne.

24. Les tribunaux sont divisés eux aussi. Cela n'a jamais existé auparavant, mais leur division a créé l'injustice, parce qu'un juge turc prononçait, à l'égard d'un accusé turc, un jugement différent de celui que rendait un juge grec. Ainsi, en ce qui concerne le port d'armes, un juge grec, appliquant la loi comme il pensait devoir le faire, prononçait une condamnation, une peine de trois ans de prison, tandis que pour le même chef d'accusation un juge turc ne condamnait un sujet turc qu'à un mois ou deux de prison. Cette situation créait une injustice. Que fallait-il

created an injustice. What should have been done? There was an outcry against the Greek judges for giving harder punishment than the Turks and the Greek judges had to climb down. Thus very light punishment was given for the carrying of arms and the effect is what you now see in Cyprus, with the free carrying of arms.

25. So all these things are the effect of the divisive provisions of the Constitution. The President of the Republic thought of what was necessary to be done because this situation could not continue if peace and quiet were to be maintained, as we have now seen. Therefore, he proposed to meet with the Turkish leaders on the island and discuss the problem to find a commonly agreed solution. He sent a letter to the Vice-President—I have referred to these things because these are the immediate things which preceded the trouble—he sent the letter as an internal matter to the Vice-President and he sent a copy of it to the diplomatic representatives of the United Kingdom, Greece and Turkey, as they were the three countries which had signed the original agreement in London after Zurich and which had asked for these peaceful negotiations. I know that everyone who has seen those proposals of the Archbishop had found them proper and reasonable and the Archbishop even advocated rights which were denied to the Turks. For instance, he proposed that the Vice-President should act for the President whenever the President was away. The Constitution provided not for the Vice-President but the President of the House of Representatives to act for him because the latter was a Greek. He said, "This is discrimination and unnecessary. If I am away the Turkish Vice-President is entitled to act for me and he should act for me". The President, as you know, has often been away from Cyprus, and the Turkish Vice-President has acted as President.

26. However, when these proposals were sent, the Turkish Vice-President did not reply at once as he wanted to consider the matter. But the Turkish Government immediately hastened to point out that they had been rejected as if to tell the Turks in Cyprus, "Do not accept them, do not co-operate and do not discuss". The Turkish newspapers on the island were saying, "We shall fight for our rights, we shall shed blood for our rights". While the Greek side was arguing for reason, from the other side there was incitement to force. What was the result? On 21 December, in consequence of the outright rejection and the offensive way the Turkish Government rejected it, the Vice-President kept silent about the matter on the grounds that it was still being considered. Then he probably had to say no and he said no. Immediately after that they said "We shall have no discussions". Why should there be no discussions? We know that the enormous differences that exist between the various ideologies and the various differing aspects on all matters are discussed. That is what we want in the United Nations. It is the characteristic of this age that we talk about matters, rather than fight with guns. But they refused to have talks and the answer to the Archbishop's proposals was bullets in Cyprus and force from Turkey.

faire dans ces conditions? Des protestations se sont élevées de toutes parts contre les juges grecs, qui prononçaient des peines plus lourdes que les juges turcs, et les juges grecs ont dû s'incliner. C'est pourquoi le port d'armes fut frappé de peines très légères, et nous voyons maintenant les conséquences, à Chypre, du port d'armes libre.

25. Tels sont les effets des dispositions de la Constitution qui établissaient des divisions. Le Président de la République a pensé que quelque chose devait être fait pour y remédier car la situation ne pouvait demeurer calme dans ces conditions, comme nous l'avons d'ailleurs bien vu. C'est pourquoi il a proposé de rencontrer les dirigeants turcs de l'île, d'examiner le problème avec eux et de rechercher une solution arrêtée de concert. Il a envoyé une lettre à cet effet au Vice-Président. Je rappelle ces faits parce qu'ils ont immédiatement précédé les troubles. Le Président a envoyé la lettre au Vice-Président au titre des affaires intérieures, et il en a adressé une copie aux représentants diplomatiques du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie, les trois pays qui avaient signé l'accord initial de Londres, qui a suivi celui de Zurich, et qui avaient demandé que l'on poursuive ces négociations pacifiques. Je sais que tous ceux qui ont eu connaissance des propositions de l'Archevêque les ont trouvées raisonnables et appropriées: l'Archevêque s'est même déclaré en faveur de l'octroi aux Turcs de droits qui leur étaient refusés jusqu'ici et a proposé, par exemple, que le Vice-Président remplace le Président en son absence. La Constitution prévoyait que ces fonctions devaient être exercées non pas par le Vice-Président, mais par le Président de la Chambre des représentants parce que celui-ci était Grec. L'Archevêque a dit: "C'est là une mesure discriminatoire et inutile. Si je suis absent, le Vice-Président est habilité à me remplacer et il doit agir à ma place." Comme vous le savez, le Président s'est souvent absenté de Chypre et le Vice-Président turc assurait alors la présidence.

26. Cependant, lorsque ces propositions lui ont été adressées, le Vice-Président turc n'a pas répondu immédiatement car il voulait examiner la question. Mais le Gouvernement turc s'est empressé de dire qu'il les rejetait, de manière à faire comprendre aux Turcs de Chypre qu'ils ne devaient pas les accepter, qu'ils ne devaient pas coopérer ou les examiner. Les journaux turcs de l'île écrivaient: "Nous lutterons pour nos droits et nous verserons notre sang pour nos droits." Tandis que les Grecs faisaient appel à la raison, l'autre camp préconisait l'emploi de la force. Qu'arriva-t-il? Le 21 décembre, à la suite du rejet catégorique et brutal du Gouvernement turc, le Vice-Président gardait toujours le silence sur la question en faisant savoir qu'elle était encore à l'étude. Ensuite il a probablement dû répondre par la négative et c'est ce qu'il a fait. Immédiatement après il a dit: "Nous n'aurons pas de discussions." Pourquoi ce refus de discuter? Nous savons que les divergences profondes entre les différentes idéologies et les aspects multiples de toutes les questions sont discutés. C'est là ce que nous voulons aux Nations Unies. A l'époque où nous vivons, on discute des questions et on ne se bat pas à leur sujet. Mais les Turcs ont refusé les entretiens et la réponse aux propositions de l'Archevêque a été celle des fusils à Chypre et le recours à la force par la Turquie.

27. Now I can understand the wish of the Turkish Government to protect the interests of the Turks in Cyprus. I can understand it very well, and can appreciate it. But the interests of the Turks in Cyprus are not promoted by incitement to violence, by incitement to the use of force, but rather by inducing them to co-operate and to talk with the Greek side in order to find a peaceful solution of the differences that divide them, by inducing them to think more of the great things that unite them, of the common interests that the two sides have in the economic advancement and political stability of the country. Those who are interested in the security and the progress of the Turkish minority in Cyprus should induce them to behave in a spirit of co-operation and of mutual understanding and mutual respect, and I can assure them that they would find a great response in that regard.

28. I know that it is the majority that has the responsibility to set a good example. I always say that, and I feel the responsibility that the Cypriot people—the majority—have. But at the same time it must be remembered that, by the Constitution, the majority had become the minority, and the minority had the controlling voice in regard to legislation, with a veto over every measure. How then could the majority use its generosity as a majority when it was deprived of the means of being a majority and was turned into a minority? However, I say again that we do not complain about any rights that they may have had in excess of their numerical proportion. The President has not disputed the right of the Turks to be represented in the ratio of 30 to 70 in the Legislative Assembly, whereas their proportion was numerically 18 to 80. He has not disputed that, because that is not divisive. They have 30, and therefore each Turkish voter has a stronger vote than a Greek voter, which is discrimination. But we do not mind that, because that is not the cause of the trouble.

29. The cause of the trouble lies in the divisive provisions of the Constitution. You cannot create a State when you divide the people, and perpetually divide them, by provisions in the Constitution that make them hostile to each other. They are made hostile by the very provisions of the Constitution. And the Constitution provides that it cannot be amended even by the consent of all the Cypriots, Greeks and Turks, without the consent of other Powers outside. Is that integrity and independence? And is it a constitution, one that cannot be amended—a constitution that provides that it will never be amended? Is there any constitution in the world that does not develop according to the circumstances and the developments of life? Can that be a right kind of constitution?

30. The very fact that the Archbishop President asked for discussion brought bullets. And the fact is that, at the moment that they had a cease-fire, some other force came to disturb the cease-fire and the creation of a better climate between the two sides.

27. Je comprends le désir du Gouvernement turc de protéger les intérêts des Turcs à Chypre. Je puis en pénétrer les raisons et le comprendre parfaitement. Mais on ne servira pas les intérêts des Turcs de Chypre en les incitant à la violence, en les poussant à recourir à la force; on les servirait mieux si on les amenait à coopérer et à discuter avec le parti grec en vue de trouver une solution pacifique aux différends qui les divisent, si on les amenait à penser davantage aux grandes choses qui les unissent, aux intérêts communs que les deux partis ont dans le progrès économique et la stabilité politique du pays. Ceux qui ont à cœur la sécurité et le progrès de la minorité turque de Chypre devraient inciter celle-ci à se comporter dans un esprit de coopération, de compréhension mutuelle, de respect réciproque et je peux les assurer que cette façon d'agir ne resterait pas sans écho.

28. Je sais que c'est le devoir de la majorité de donner le bon exemple. Je n'ai jamais dit autre chose et j'ai conscience des responsabilités qui incombent au peuple chypriote — c'est-à-dire à la majorité du peuple chypriote. Mais en même temps il ne faut pas oublier qu'en raison de la Constitution la majorité est devenue une minorité et que la minorité a un droit de regard sur les mesures législatives, un droit de veto contre n'importe quelle décision. Dans ces conditions, comment la majorité pourrait-elle faire preuve de la générosité qui sied à une majorité, alors qu'elle s'est vue privée de la possibilité d'être une majorité et qu'on a fait d'elle une minorité? Cependant, je le dis une fois de plus, nous ne nous plaignons pas du fait que les droits que les Turcs ont obtenus dépassent de loin leur importance numérique. Le Président n'a pas contesté leur droit d'être représentés à l'Assemblée législative dans la proportion de 30 contre 70, alors que, compte tenu de leur importance numérique, cette proportion aurait dû être fixée à 18 contre 80. Il n'a pas contesté cette représentation parce que ce n'est pas cela qui provoque la division. Les Turcs ont ces 30 représentants et la voix d'un électeur turc a donc plus de poids que celle d'un électeur grec. C'est là une discrimination, mais nous ne nous en plaignons pas, parce que ce n'est pas cela qui est à l'origine des difficultés.

29. A l'origine des difficultés se trouvent les dispositions de la Constitution qui favorisent la division. Il est impossible de créer un Etat en divisant sa population, en perpétuant cette division grâce à des dispositions constitutionnelles qui suscitent l'hostilité entre les deux groupes. Ce sont les dispositions mêmes de la Constitution qui engendrent cette hostilité. De plus, la Constitution prévoit qu'aucune modification ne peut y être apportée, même si tous les Chypriotes, grecs et turcs, sont d'accord, à moins que des puissances du dehors ne donnent leur assentiment. Est-ce là ce qu'on appelle l'intégrité et l'indépendance? Et est-ce là une constitution, cette constitution qui ne peut être modifiée, qui prévoit expressément qu'elle ne sera jamais modifiée? Existe-t-il une constitution au monde qui n'évolue pas selon la situation et les faits nouveaux de la vie? Peut-il, dans ces conditions, s'agir d'une bonne constitution?

30. Il a suffi que l'Archevêque-Président réclame des pourparlers pour qu'on lui réponde par des coups de feu. Et le fait est qu'au moment où les deux partis avaient abouti à un cessez-le-feu une tierce force est venue troubler ce cessez-le-feu et empêcher la

31. I had to make this digression so that the Council might understand something of the background, something of the reasons for the hostility. Basically, there is nothing that divides the Greeks and the Turks in Cyprus. Different ethnic origins, religions and languages are no reason for the creation of hostility or enmity, particularly in our day. This is an artificially created division and separation, fostered by the Constitution, and it should be overcome by understanding and co-operation. But, if the Turkish side refuses to talk, how can we proceed in this way?

32. We therefore feel that this matter should be considered in the light of the Charter, in the light of what is right, in the light of what is fair both for the Greeks and the Turks of Cyprus. But the purpose of this late meeting, as I have already said, is the immediate threat, if not of invasion, then of destruction of the cease-fire by the actions of the Turkish Government in continuously threatening, yesterday by airplanes and tonight, at midnight, by submarines and destroyers and other warships approaching and passing by Cyprus.

33. I would therefore request that this matter be considered as an urgent matter with regard to preserving the cease-fire in Cyprus and promoting peace in the island.

34. Mr. KURAL (Turkey) (translated from French): Because this meeting was called on short notice and also because of the lateness of the hour, I shall not present our entire case this evening. I reserve the right to do so more extensively at a later stage. I shall therefore limit myself now to answering Mr. Rossides's allegations very briefly.

35. First of all, I must say that we were surprised and indignant at the accusations levelled against my Government by Mr. Rossides in the letter addressed to the President of the Security Council—a copy of which I received today as a Council document [S/5488]—as well as at the allegations he has made tonight.

36. In brief, these are the facts. After a campaign which lasted more than two years and which was designed to belittle the rights of the Turkish community in Cyprus, to violate them and render them ineffective, the Greek Cypriots launched a much more serious campaign in the night of 21-22 December: the massacre and annihilation of the Turkish community of the island.

37. The representative of Cyprus has just delivered a long tirade regarding his desire and that of the Greek leaders of Cyprus to see the constitutional rights of the Turks of the island denied. These rights were established in order to guarantee the existence and life of the Turks in Cyprus after the painful events of a few years ago. The President of Cyprus himself had acknowledged the need to recognize these rights and the Constitution had been drawn up accordingly. Today we are told that these rights are excessive. There is an obvious intention to be free to exterminate the Turkish population of Cyprus.

création d'un climat plus favorable entre les deux parties.

31. Si j'ai fait cette digression, c'est pour permettre au Conseil de se faire une idée du fond du débat, de comprendre les raisons de l'hostilité. Lorsqu'on va au fond des choses, il n'existe aucune cause de division entre Grecs et Turcs à Chypre. Des différences d'origine ethnique, de religion et de langue ne sont pas une raison suffisante pour susciter l'hostilité ou l'inimitié, surtout à notre époque. Il s'agit d'une division et d'une séparation artificiellement créées, que la Constitution encourage, mais que la compréhension et la coopération devraient permettre de surmonter. Or, si le parti turc refuse la discussion, comment pouvons-nous faire des progrès dans cette voie?

32. Nous estimons, par conséquent, que cette affaire devrait être examinée à la lumière de la Charte, à la lumière de ce qui est juste, de ce qui est équitable à la fois pour les Grecs et pour les Turcs de Chypre. Mais cette séance tardive, je l'ai déjà dit, est motivée par la menace immédiate sinon d'une invasion, du moins d'une annihilation du cessez-le-feu, par les actes du Gouvernement turc qui poursuit sans cesse ses manœuvres d'intimidation; hier, c'étaient des avions, et ce soir, à minuit, ce sont des sous-marins, des destroyers et d'autres navires de guerre qui s'approchent de Chypre ou passent au large de ses côtes.

33. Je demande par conséquent que cette question soit étudiée en tant que question urgente relative au maintien du cessez-le-feu à Chypre et au rétablissement de la paix dans l'île.

34. M. KURAL (Turquie): Par suite du peu de temps dont nous avons disposé pour venir à cette réunion, et aussi à cause de l'heure tardive, je ne présenterai pas ce soir tout notre dossier. Je me réserve de le présenter longuement quand j'en aurai plus tard l'occasion. Je vais donc me borner à répondre brièvement aux allégations de M. Rossides.

35. La première chose que je dois dire est que nous avons été surpris et indignés par les accusations qu'a pu lancer M. Rossides à l'adresse de mon gouvernement dans la lettre qui vous a été envoyée, Monsieur le Président, et que j'ai reçue aujourd'hui en tant que document du Conseil de sécurité [S/5488], aussi bien que par ses allégations de ce soir.

36. Voici, très brièvement, les faits. Après une campagne qui a duré plus de deux ans et qui était destinée à méconnaître les droits de la communauté turque de Chypre, à les violer et à les rendre inefficaces, les Grecs chypriotes ont entamé, dans la nuit du 21 au 22 décembre, une campagne beaucoup plus grave: celle de l'annihilation de la communauté turque de l'île par le massacre.

37. Le représentant de Chypre vient de faire une longue tirade sur le désir que les dirigeants grecs de Chypre et lui-même auraient de voir les droits constitutionnels des Turcs de l'île niés. Ces droits ont été établis en tant que garantie de l'existence et de la vie des Turcs de Chypre, après les douloureux événements d'il y a quelques années. La nécessité de la reconnaissance de ces droits avait été elle-même reconnue par le Président de Chypre, et la Constitution avait été établie en conséquence. On vient nous dire aujourd'hui que ces droits sont de trop. Evidemment, on veut avoir les mains libres pour anéantir la population turque de Chypre.

38. Mention was also made, I believe, of a desire to change the judicial system. That does not surprise me. The Supreme Court of Cyprus, which has a neutral Chief Justice, has on occasion recognized the fact that the Greek leaders of the island were not acting in accordance with the Constitution and were not respecting the rights of the Turkish community.

39. Therefore, after this campaign, one of the results of which we have seen tonight, the Greek Cypriots on the night of 21-22 December, as I said, embarked on a very serious course of action—the massacre of the entire Turkish community of the island. During the past few days the Press and the radio have given considerable coverage to these tragic events. Countless persons—Turkish women and children—have already died in this large-scale attack aimed at massacring the Turkish population of the island.

40. No Government in the world could remain indifferent in the face of such a tragedy—and, naturally, my Government less than any other. From the first hours of the conflict, my Government has applied itself to the task of stopping the fighting and bloodshed in the island. It has appealed to the heads of the two communities in the island, begging them to remain calm. It has appealed to the co-signatory countries of the Treaty of Guarantee for a joint effort to stop the flow of blood.

41. This was no easy task. We made many attempts, and thought that we had the consent of the Greek Cypriot leaders; but the firing did not stop and the massacres continued. It took a great deal of effort to persuade the Greek Cypriots to agree to a cease-fire.

42. Finally, as you know, Greece, Turkey and the United Kingdom reached an agreement to have their joint forces maintain order in the island under British command. The President of the Republic of Cyprus himself agreed to and asked for this arrangement. It is truly surprising that at this very moment, when there is hope for peace, Ambassador Rossides should come here to make totally unfounded accusations.

43. As a signatory State of the agreements on Cyprus and as a guarantor—even without regard to the fact that Turks are being massacred in Cyprus—my Government cannot remain indifferent to these events. As I have said, it has consistently and patiently endeavoured to bring about conciliation. It will continue to do so. We should like the other party to do likewise.

44. With regard to the reason for which the Council was urgently convened, I regret to have to say that this is a fresh manoeuvre on the part of Ambassador Rossides to try to cloud the issue at the very moment when the situation is improving. He has spoken of vessels which he says are passing near Cyprus. He could not even say that they were going towards Cyprus. That was impossible. They are not going there. The distance between the Turkish coast and that of Cyprus is not very great. The ships he mentioned were travelling along the usual shipping lanes from one Turkish port to another. Ships will always pass through these waters. I do not know whether Ambassador Rossides intends to call a meeting of the Security

38. On nous a parlé aussi, je crois, du désir qu'il y aurait de changer de système judiciaire. Cela ne m'étonne pas. Le tribunal suprême de Chypre, qui a un président neutre, a été amené parfois à reconnaître que les gouvernants grecs de l'île n'agissaient pas suivant la Constitution et ne respectaient pas les droits de la communauté turque.

39. Donc, après toute cette campagne dont nous venons de voir un des aboutissements ce soir, les Chypriotes grecs se sont lancés, comme je l'ai dit, dans la nuit du 21 au 22 décembre, dans une action extrêmement grave: celle qui vise à l'annihilation par le massacre de la communauté turque de l'île. La presse et la radio ont, ces jours derniers, multiplié les récits de ces tristes événements. Il y a déjà un nombre incalculable de morts — femmes et enfants turcs — dans cette action de grande envergure visant au massacre de la population turque de l'île.

40. Aucun gouvernement au monde ne pouvait rester insensible devant une pareille tragédie et, naturellement, mon gouvernement moins qu'aucun autre. Dès les premières heures du conflit, il a entrepris un travail destiné à mettre fin aux combats qui avaient lieu dans l'île et aux effusions de sang. Il s'est adressé aux chefs des deux communautés de l'île, leur conseillant le calme. Il s'est adressé aux pays cosignataires du Traité de garantie pour que leurs efforts conjoints mettent fin aux effusions de sang.

41. Cela a été difficile. Après bien des tentatives, et alors que nous pensions avoir eu l'assentiment des gouvernants grecs de Chypre, le feu n'avait cependant pas cessé et les massacres continuaient. Il a fallu beaucoup d'efforts pour convaincre les Grecs chypriotes et obtenir un cessez-le-feu.

42. Enfin, comme vous le savez, un accord est intervenu entre la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni pour que leurs forces conjointes maintiennent la sécurité dans l'île, en se plaçant sous le commandement britannique. Le Président de la République de Chypre lui-même a consenti à cette action et l'a demandée. Il est vraiment surprenant que ce soit à ce moment précis où l'on a des espoirs de paix que M. Rossides vienne ici proférer des accusations dénuées de tout fondement.

43. En tant qu'Etat signataire des accords sur Chypre, en tant qu'Etat garant, sans compter le fait que ce sont des Turcs qui sont massacrés à Chypre, mon gouvernement ne peut rester indifférent à ces événements. Comme je vous l'ai déjà dit, son action a été jusqu'au bout patiente et conciliante. Elle continuera de l'être. Nous voudrions bien que l'autre partie, elle aussi, soit conciliante.

44. En ce qui concerne la raison pour laquelle on nous a invités d'urgence ici, je regrette de devoir dire qu'il y a là une nouvelle manoeuvre de M. Rossides pour essayer de troubler la situation au moment même où elle s'améliore. M. Rossides a parlé de vaisseaux qui passeraient à côté de Chypre. Il n'a même pas pu dire qu'ils allaient vers Chypre. Ce n'était pas possible. Ils n'y vont pas. Entre les côtes de Turquie et les côtes de Chypre, il n'y a pas une grande distance. Les bateaux qu'il a mentionnés étaient sur la route normale menant d'un port turc à un autre. Il passera toujours des bateaux par-là. Je ne sais si M. Rossides se propose de demander la convocation du Conseil de sécurité,

Council, at such an hour, every time Turkish ships go through these waters. Those ships have to pass there to go from one Turkish port to another.

45. In any event, the rumour spread that Turkish ships were heading towards Cyprus. My Government has already denied such rumours. Just a short while ago, my Government instructed me to deny officially and categorically that any Turkish vessel was sailing towards the coast of Cyprus. I shall read out a statement that I have just made to the Press to this effect.

[The speaker continued in English.]

"Rumours have been circulated that some Turkish ships were sailing towards the Island of Cyprus. I have been instructed by the Turkish Government to state officially and categorically that there are no Turkish ships sailing towards Cyprus, and that any ships which might have been seen in the area are sailing from one Turkish port to another."

[The speaker resumed in French.]

46. That statement is intended as a reply to the somewhat naive allegations we have just heard.

47. In conclusion, I must say that all this has been invented and dramatized in order to try to camouflage the crimes committed against the Turkish community in Cyprus.

48. Mr. BITSIOS (Greece) (translated from French): I am grateful to you, Mr. President, and to the members of the Council, for allowing me to participate in this debate.

49. The representative of Cyprus, in submitting his case to the Council, said that for the time being he would merely ask for the strict and faithful implementation of the cease-fire in Cyprus. I consider that at the moment this limitation is very wise. It seems to me that if the Security Council favours this request and encourages the efforts which are being made in Cyprus for the implementation of the cease-fire, it will have performed a very useful task at this serious time. Therefore I shall not at present set forth my Government's views on the fundamental aspects which have been touched upon both by the representative of Cyprus and by the representative of Turkey.

50. Nevertheless I would ask your permission to read a message from my Sovereign, His Majesty the King of Greece, to His Excellency the President of the Republic of Turkey. In this message King Paul says:

[The speaker continued in English.]

"Information gathered by my Government until receiving your message dated December 25 do not agree at all with thesis that outbreaks against sovereign State of Cyprus were provoked by Greek Cypriots. On the contrary this information clearly proves that armed groups of Turco-Cypriots have provoked regular forces of order thus launching tragic events of last days. Appeals addressed by Governments of Greece, United Kingdom and Turkey had not only had no response whatsoever on part of Turkish element in island but on contrary units of Turkish army regiment stationed in Cyprus have left their camp and been pushed toward Greek

à une heure comme celle-ci, chaque fois qu'il passera des bateaux turcs par-là. Les bateaux turcs ne peuvent pas ne pas passer par-là quand ils se rendent d'un port turc à un autre.

45. Quoi qu'il en soit, la rumeur a couru que des bateaux turcs se dirigeraient vers Chypre. Mon gouvernement a déjà démenti de telles rumeurs. Tout à l'heure encore, mon gouvernement m'a donné pour instructions de démentir officiellement et catégoriquement qu'il y ait des vaisseaux turcs se dirigeant vers les côtes de Chypre. Je vais donner lecture d'une déclaration que je viens de faire à la presse à propos de ce démenti.

[L'orateur poursuit en anglais.]

"Des rumeurs ont circulé selon lesquelles des navires turcs se dirigeraient vers l'île de Chypre. Je suis chargé par le Gouvernement turc de déclarer officiellement et catégoriquement qu'aucun navire turc ne se dirige vers Chypre et que tout navire qui pourrait avoir été vu dans la région se rend simplement d'un port turc à un autre."

[L'orateur reprend en français.]

46. Cela vise à répondre aux allégations un peu simples que nous venons d'entendre.

47. Je ne peux m'empêcher de dire, en conclusion, que tout cela est inventé et dramatisé pour essayer de masquer les crimes qui ont été commis contre la communauté turque de Chypre.

48. M. BITSIOS (Grèce): Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir permis de participer à ce débat.

49. Le représentant de Chypre, en soumettant son cas devant le Conseil, a dit qu'il désirait limiter, pour le moment, sa demande à l'application fidèle et stricte du cessez-le-feu à Chypre. Je crois que cette limitation est très sage en ce moment. Il me semble que, si le Conseil de sécurité arrive à encourager cette demande, à encourager les efforts qui ont été faits, à Chypre, pour l'application du cessez-le-feu, il aura fait œuvre très utile en ce grave moment. Par conséquent, je ne veux pas, maintenant, exposer au Conseil le point de vue de mon gouvernement sur les aspects de fond qui ont été touchés tant par le représentant de Chypre que par le représentant de la Turquie.

50. Je voudrais toutefois que vous me permettiez de donner lecture d'un message que mon souverain, S. M. le Roi de Grèce, a adressé aujourd'hui à S. E. le Président de la République de Turquie. Le roi Paul dit, dans ce message:

[L'orateur poursuit en anglais.]

"Les informations recueillies par mon gouvernement, jusqu'à la réception de votre message du 25 décembre, ne correspondent nullement à la thèse selon laquelle les émeutes contre l'Etat souverain de Chypre auraient été provoquées par des Chypriotes grecs. Au contraire, ces informations prouvent clairement que des groupes armés de Chypriotes turcs ont provoqué les forces régulières chargées du maintien de l'ordre, déclenchant ainsi les événements tragiques de ces derniers jours... Non seulement les appels adressés par les Gouvernements de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Turquie n'ont trouvé aucun écho, de

neighbourhoods of City of Nicosia where they occupied positions. Beyond that Turkish military airplanes flew over Nicosia thus provoking feelings of Cypriot people.

"My Government made superhuman efforts for restoring order in Cyprus with result to avert an irreparable situation."

[The speaker resumed in French.]

51. The telegram goes on to describe the steps which have been taken, by agreement, by the Governments of my country, Turkey and the United Kingdom.

52. The representative of Cyprus has described certain events—for which he blames the Turkish Government—which took place after the cease-fire arrangements had been made. He spoke of Turkish military aircraft flying over the town of Nicosia and of Turkish naval units in Cypriot territorial waters.

53. What chiefly impressed me was what Mr. Rossides said about the anxiety of the Cypriot people, rather than the details of the events he described. I can understand this anxiety in the light of the news which we have read in the Press during the past few days and this very morning, for example in The New York Times:

[The speaker continued in English.]

"However, the military build-up in South Turkey continued. Troops are being concentrated in the port cities of Iskenderun and Mersin."

[The speaker resumed in French.]

As far as I am concerned, I can understand this anxiety. That is why I heard with great satisfaction the communiqué which the Turkish representative read to us and which, on his Government's instructions, he has just handed to the Press.

54. The Greek Government and I myself would be perfectly happy if this debate, begun tonight at this late hour, enabled us to put on record the assurances given by the Turkish representative and to transmit to Cyprus a message of hope that could allay the anxiety and fear which the people there are experiencing at this moment.

55. I shall not go into details. I shall not ask my Turkish colleague why those aircraft flew over Cyprus after the armistice agreement. I shall not put to him this very simple question: why were those naval units being moved? Naval units in transit naturally sometimes go very close to Cypriot territorial waters. That is no cause for anxiety. But why did these units of the Turkish fleet choose such a critical moment for doing so, only a few hours after the cease-fire?

56. I shall not ask my Turkish colleague these questions. I shall, however, ask him to assist the Council to put on record the assurances he has given us. I believe that if such assurances are given, they

la part des éléments turcs de l'île, mais au contraire des groupes du régiment turc stationné à Chypre ont quitté leur camp et ont été dirigés vers le voisinage grec de la ville de Nicosia, où ils ont occupé des positions. En outre, des avions militaires turcs ont survolé Nicosia, suscitant l'inquiétude parmi la population chypriote.

"Mon gouvernement a déployé des efforts surhumains pour restaurer l'ordre à Chypre et prévenir une situation irréparable."

[L'orateur reprend en français.]

51. Le télégramme poursuit en décrivant les mesures qui ont été prises, d'un commun accord, par le gouvernement de mon pays, par le Gouvernement de la Turquie et par le Gouvernement du Royaume-Uni.

52. Le représentant de Chypre vient de nous exposer certains faits, dont il a porté ici accusation contre le Gouvernement turc, qui ont eu lieu après les arrangements de cessez-le-feu. Il nous parle du survol de la ville de Nicosia par des avions militaires turcs. Il nous parle de la présence de certaines unités turques dans les eaux territoriales de Chypre.

53. Ce que je retiens principalement, ce sont les inquiétudes du peuple chypriote, que M. Rossides nous a signalées, plutôt que les détails des faits qu'il vient de nous exposer. On peut comprendre ces inquiétudes si l'on tient compte des nouvelles qu'on lit constamment dans la presse ces derniers jours, si l'on tient compte de ce qu'on a lu ce matin même, par exemple dans le New York Times:

[L'orateur poursuit en anglais.]

"Cependant, les préparatifs militaires se poursuivent dans le sud de la Turquie. Des troupes sont concentrées dans les ports d'Iskenderun et de Mersin."

[L'orateur reprend en français.]

Je puis, pour ma part, comprendre ces inquiétudes. C'est pour cela que j'ai entendu avec une grande satisfaction le représentant de la Turquie nous donner lecture d'un communiqué que, sur instructions de son gouvernement, il a remis tout à l'heure à la presse.

54. Le Gouvernement grec et moi-même serions parfaitement heureux si l'aboutissement de cette discussion, commencée ce soir à une heure tardive, permettait d'enregistrer les assurances données par le représentant de la Turquie et d'apporter à Chypre un message d'optimisme qui puisse répondre à l'anxiété, à l'inquiétude auxquelles est en proie l'opinion publique dans l'île, en ce moment.

55. Je ne veux pas entrer dans les détails. Je ne veux pas demander à mon collègue de Turquie pourquoi ces avions ont survolé Chypre après l'accord d'armistice. Je ne veux pas lui poser cette question très simple: pourquoi ces unités qui se déplacent? Naturellement, les unités qui se déplacent passent parfois très près des eaux territoriales de Chypre. Il n'y a là rien d'inquiétant. Mais pourquoi ces unités de la flotte turque ont-elles choisi, pour passer, ce moment si délicat, quelques heures après le cessez-le-feu?

56. Je ne veux pas poser ces questions à mon collègue de Turquie. Mais je veux le prier d'aider le Conseil à enregistrer les assurances qu'il vient de nous donner. Je crois que, si ces assurances

will completely allay the anxiety of the people of Cyprus, of which Mr. Rossides has informed us.

57. The PRESIDENT: I now call on the representative of Cyprus in exercise of his right of reply.

58. Mr. ROSSIDES (Cyprus): I wish to point out a few facts to the representative of Turkey, for whom I have great respect.

59. The representative of Turkey said that Greeks were killing Turkish women and children. But at no time has the United States or the international Press reported that any Greeks were killing Turkish women and children, whereas they have mentioned specific places where a number of women and children were killed by Turks. How can the arbitrary statement be made that Greeks have been killing Turkish women and children when there have been no reports whatsoever in the Press to that effect? Surely, if Greeks had been killing Turkish women and children, the experienced journalists of the United States and other countries who are there would have seen it, just as they have seen that Turks have been killing women and children. I have before me a clipping from The New York Times, in which we read the following:

"Most of the fighting centered on a police station occupied by Turks in Nicosia, and on family apartments in the suburb of Omorphita. These were overrun and occupied by Turks who chased off Greek families. They were reported to have killed an unspecified number of women and children."

Why don't we have similar reports of the killing of Turkish women and children by Greeks? Obviously because no such killings have occurred, because the Greeks have not been trying to take away the houses of the Turks, as the Turks have taken away the houses of Greeks on previous occasions in order to live in them, as I have already said, without paying any rent, simply by virtue of an arbitrary right. We cannot allow the exercise of such an arbitrary right, no matter how many Turkish gunboats come to Cyprus to enforce the right.

60. The representative of Turkey said that the ships had followed their ordinary course. But it is obvious that we would not have been concerned about the movement of ships if the Prime Minister of Turkey had not proclaimed in advance that Turkey was sending ships to Cyprus for action. These ships came only twenty-four hours or so after that pronouncement had been made. And, as I said before, why have this warlike troop movement and this movement of ships taken place if those were not meant as a threat to Cyprus? Surely, one would have to be very simple not to put the two things together and come to the conclusion that these movements were intended as a threat to Cyprus and were aimed at terrorizing the people of Cyprus.

61. According to Article 2, paragraph 4 of the Charter, not only the use of force but the threat of the use of force is a violation of the Charter. I maintain that the very fact that the Prime Minister of Turkey

sont données, le peuple de Chypre, dont M. Rossides vient de nous exposer l'anxiété, sera pleinement rassuré.

57. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne à présent la parole au représentant de Chypre pour l'exercice de son droit de réponse.

58. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je voudrais signaler quelques faits à l'intention du représentant de la Turquie, pour qui j'ai le plus grand respect.

59. Le représentant de la Turquie a affirmé que les Grecs étaient en train de tuer des femmes et des enfants turcs. Or, à aucun moment, la presse, tant américaine qu'internationale, n'a signalé le fait que les Grecs tuaient des femmes et des enfants turcs, alors qu'ils ont mentionné des endroits précis où un certain nombre de femmes et d'enfants avaient été tués par les Turcs. Comment peut-on déclarer de façon arbitraire que les Grecs ont tué des femmes et des enfants turcs alors qu'aucun communiqué de presse n'a fait état de faits de ce genre? Assurément, si les Grecs avaient tué des femmes et des enfants turcs, les journalistes américains et les autres qui sont sur place, avec l'expérience qu'ils ont de leur métier, s'en seraient aperçus, exactement comme ils ont vu des Turcs tuer des femmes et des enfants. J'ai entre les mains une coupure du New York Times qui dit:

"Les combats se sont surtout déroulés dans un commissariat de police occupé par les Turcs à Nicosia et dans des immeubles locatifs de la banlieue d'Omorphita. Ces derniers ont été envahis et occupés par les Turcs qui en ont chassé les familles grecques. Ils auraient tué un nombre non précisé de femmes et d'enfants."

Pourquoi n'y a-t-il pas de communiqué analogue signalant un massacre de femmes et d'enfants turcs par les Grecs? De toute évidence, parce qu'aucun massacre de ce genre n'a eu lieu, parce que les Grecs n'ont pas essayé de s'emparer des maisons des Turcs, comme les Turcs, en des occasions précédentes, se sont emparés des maisons des Grecs, pour y vivre, comme je l'ai dit plus haut, sans payer de loyer, en vertu d'un droit arbitraire. Nous ne saurions tolérer qu'on fasse usage d'un tel droit arbitraire, quel que soit le nombre de canonnières turques dépêchées jusqu'à Chypre pour le faire valoir.

60. Le représentant de la Turquie a affirmé que ces navires ne faisaient que suivre leur route ordinaire. Mais, de toute évidence, nous ne nous serions pas préoccupés des mouvements de navires si le Premier Ministre de Turquie n'avait déclaré d'avance que la Turquie envoyait des navires à Chypre pour qu'ils interviennent. Les navires se présentaient alors que cette déclaration datait de 24 heures à peine. Et, comme je l'ai déjà dit, pourquoi ces mouvements de troupes et ces déplacements de navires, pourquoi ces airs guerriers, si l'on n'avait pas l'intention de menacer Chypre? Assurément, il faudrait être bien naïf pour ne pas rapprocher les faits et arriver à la conclusion que ces mouvements étaient destinés à menacer Chypre et à terroriser sa population.

61. Conformément au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, non seulement l'emploi de la force, mais la menace de la force constitue une violation de la Charte. J'affirme que la déclaration par laquelle

declared that ships were being sent to Cyprus for action is a violation of Article 2, paragraph 4 of the Charter. I can quote legal authorities on this. In the Legal Committee of the General Assembly,^{2/} I have quoted in this respect Sir Humphrey Waldock's opinion that Article 2, paragraph 4 entirely prohibits any threat or use of force between independent States except in strict self-defence under Article 51 or in execution of collective measures under the Charter for the maintenance and restoration of peace.

62. Thus, only the United Nations can use force to restore order where there is a threat to international peace. No individual State has the right to use force against another State. To do so would be to revert to self-help, to taking the law into one's own hands, threatening other countries and using the law in whatever way one wished.

63. I understood the representative of Turkey to refer to the Treaty of Guarantee as giving to Turkey the right to use force in Cyprus. I say that if the Treaty of Guarantee can be interpreted as giving Turkey, or any other country, the right to use force in Cyprus, then the Treaty itself is invalid under Article 103 of the Charter, which states: "In the event of a conflict between the obligations of the Members of the United Nations under the present Charter and their obligations under any other international agreement"—and that includes this Treaty of Guarantee—"their obligations under the present Charter shall prevail". Hence, if this Treaty could be interpreted as giving Turkey the right to use force in Cyprus, it would be invalid.

64. However, the Treaty of Guarantee does not say anything about force. It says—and this is the irony of it—that Cyprus, Greece and Turkey undertake to ensure the maintenance of Cyprus' independence, territorial integrity and security, as well as respect of its Constitution. The guarantors guarantee the integrity and independence of Cyprus. Does Turkey interpret this provision of the Treaty to mean that it may violate the integrity and independence of Cyprus by sending troops to fight the civilians of Cyprus, by sending aircraft to terrorize the population, by threatening to drop bombs, by sending ships to Cyprus? Is that the way that Turkey proposes to guarantee the independence and integrity of Cyprus? Or are these actions taken with a view to destroying the independence and integrity of Cyprus? No reasonable person could ever interpret the Treaty of Guarantee as giving Turkey, or any other guarantor State, the right to interfere and destroy the independence and integrity of Cyprus which they are supposed to guarantee.

65. The Constitution of Cyprus has not been violated in any respect. There was only a proposal for talks. But even if there had been a violation, the Treaty of Guarantee provides that: "In the event of a breach of the provisions of the present Treaty, Greece,

le Premier Ministre turc annonçait l'envoi de navires à Chypre, pour qu'ils interviennent, constitue à elle seule une violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte. Je peux me référer à des autorités juridiques en la matière. A la Commission juridique de l'Assemblée générale^{2/}, j'ai cité dans cet ordre d'idées l'avis de sir Humphrey Waldock selon lequel le paragraphe 4 de l'Article 2 interdit catégoriquement le recours à la menace ou à l'emploi de la force entre Etats indépendants, sauf en cas de légitime défense absolue, en vertu des dispositions de l'Article 51, ou en exécution de mesures collectives, conformes à la Charte et destinées à maintenir ou à rétablir la paix.

62. Ainsi, seule l'Organisation des Nations Unies a le droit de recourir à la force pour rétablir l'ordre lorsqu'il existe une menace à la paix internationale. Aucun Etat n'a le droit de recourir individuellement à la force contre un autre Etat. Agir de la sorte signifierait revenir aux méthodes d'autrefois; ce serait s'en remettre uniquement à soi, se faire justice soi-même, menacer les autres pays et tourner la loi à son propre avantage.

63. Si j'ai bien compris le représentant de la Turquie, le Traité de garantie donnerait à la Turquie le droit de recourir à la force contre Chypre. J'affirme que, si le Traité de garantie peut être interprété comme donnant à la Turquie, ou à n'importe quel autre pays, le droit de recourir à la force contre Chypre, alors le Traité lui-même est nul et sans effet, en vertu de l'Article 103 de la Charte qui déclare: "En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international" — et cela vaut pour le présent Traité de garantie — "les premières prévaudront." Ainsi donc, si ce traité pouvait s'interpréter comme donnant à la Turquie le droit de recourir à la force à Chypre, il serait nul et sans effet.

64. Cependant, le Traité de garantie ne parle pas de force. Il dit — et c'est là l'ironie de la chose — que Chypre, la Grèce et la Turquie s'engagent à assurer le maintien de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la sécurité de Chypre, de même que le respect de sa Constitution. Les puissances garantes garantissent l'intégrité et l'indépendance de Chypre. La Turquie interprète-t-elle cette disposition du Traité comme signifiant qu'elle peut violer l'intégrité et l'indépendance de Chypre en y envoyant des troupes lutter contre des civils à Chypre, en dépêchant des avions pour terroriser sa population, en menaçant de lâcher des bombes, en envoyant des navires à Chypre? Est-ce là la façon dont la Turquie se propose de garantir l'indépendance et l'intégrité de Chypre? Ou bien ces actes ont-ils pour but d'annihiler l'indépendance et l'intégrité de Chypre? Aucun être sensé ne saurait interpréter le Traité de garantie comme donnant à la Turquie, ou à n'importe quel autre Etat garant, le droit d'intervenir à Chypre et d'annihiler l'indépendance et l'intégrité qu'ils sont précisément censés garantir.

65. La Constitution de Chypre n'a absolument pas été violée. Tout ce qu'il y a eu, ce sont des propositions de pourparlers. Mais, même s'il y avait eu violation, le Traité de garantie prévoit ce qui suit: "En cas de violation des dispositions du présent

^{2/} See Official Records of the General Assembly, Eighteenth Session, Sixth Committee, 822nd meeting, para. 7.

^{2/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Sixième Commission, 822ème séance, par. 7.

Turkey and the United Kingdom undertake to consult together with respect to the representations or measures necessary to ensure observance of those provisions".^{3/} Now, in conformity with Article 103 of the Charter, the representations and measures provided for in the Treaty of Guarantee must be peaceful measures—recourse to the Security Council, recourse to the General Assembly, and so forth—not gunboats and aircraft bombing or even threats to bomb the island. I am sure no arguments are needed to prove that that is the case; it is so plain and obvious.

66. I do not want to elaborate further, but the representative of Turkey said that those ships were proceeding in a peaceful way. However, he never said where the planes were headed for. Were they also headed for Iskenderun, and did they think it was nice to pass over Cyprus and circle and terrorize the population? And is there not an analogy with the others going to Iskenderun and, in the meanwhile, terrorizing the population of Cyprus? I think the two things are strictly inter-connected, and we cannot wipe out the planes by not mentioning them. The planes went twice, and twice after a cease-fire they created trouble.

67. I said that I would provide quotations. We have Turkish troops in Cyprus. They moved out of their cantonment and went into Nicosia, not to preserve peace but to join in the fighting and to encourage it. I do not say that without authority; I have it here: "When darkness fell the Turkish troops were pushing a rugged force of Greek Cypriots towards the south away from Nicosia". They were actually fighting against a rugged force of Greek Cypriots. They were fighting with Greek Cypriots, who were rugged and in a bad state, and they beat them, fought them and threw them out of Nicosia. Is that the conduct of the guarantor of integrity and independence? Is that the conduct of a country that wants peace in Cyprus?

68. The Greek troops went into Nicosia. They had to go. They had to go there in order to counter the move by the Turkish troops. But there is not one accusation that Greek troops attacked any Turkish civilian or any Turkish troops. Therefore the Greek troops and the Turkish troops paraded on each side in confrontation, bringing the danger of a world war—a war between Greece and Turkey and probably a world war—if there was no cease-fire. The cease-fire was arranged but it is now undermined by the conduct of one of the parties to it.

69. Could there be a better reason than this for coming to the Security Council? The Security Council is not meant to act after an invasion has taken place. Supposing Cyprus is invaded—what are we going to do? Are we going to come here and try to get Turkey out of Cyprus? The Security Council's task is to bring security where there is danger, and danger there is in Cyprus now. We would not want to see more danger,

^{3/} See United Nations Treaty Series, vol. 382, 1960, No. 5475.

Traité, la Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie s'engagent à se concerter en vue des démarches ou mesures nécessaires pour en assurer l'observation".^{3/} Or, en conformité de l'Article 103 de la Charte, les représentations et les mesures prévues par le Traité de garantie doivent être des mesures pacifiques — recours au Conseil de sécurité, recours à l'Assemblée générale, et ainsi de suite, et non pas des canonniers ni des avions bombardant l'île ou menaçant simplement de la bombarder. Je suis convaincu qu'il n'y a pas besoin d'arguments pour démontrer que j'ai raison, tellement la chose est claire et évidente.

66. Je ne désire pas m'étendre davantage sur cette question, mais le représentant de la Turquie a affirmé que ces navires se déplaçaient avec des intentions pacifiques. Par contre, il n'a jamais dit vers où se dirigeaient les avions. Se dirigeaient-ils, eux aussi, vers Iskenderun, et avaient-ils l'impression que ce serait une bonne idée de passer au-dessus de Chypre, de décrire des cercles au-dessus de l'île et de terroriser la population? N'y a-t-il pas une analogie avec les autres qui se rendaient à Iskenderun, tout en terrorisant, sur leur passage, la population de Chypre? Je pense que les deux opérations sont étroitement liées et que nous ne pouvons pas éliminer ces avions en omettant tout simplement de les mentionner. Les avions sont venus deux fois, et deux fois, après un cessez-le-feu, ils ont provoqué des troubles.

67. J'ai promis de citer mes sources. Voici donc des troupes turques à Chypre. Elles sont sorties de leurs cantonnements et sont entrées à Nicosia, non pas pour préserver la paix, mais pour participer aux combats et pour les encourager. Je ne dis pas cela à la légère. Je cite: "A la tombée du jour, les troupes turques étaient occupées à repousser vers le sud, loin de Nicosia, une troupe hagarde de Chypriotes grecs." Elles étaient effectivement en train de combattre une troupe hagarde de Chypriotes grecs. Elles avaient engagé la lutte avec des Chypriotes grecs qui étaient hagards et mal en point, et elles étaient en train de les battre, de lutter avec eux et de les chasser de Nicosia. Est-ce là le comportement qui sied à un Etat garant de l'intégrité et de l'indépendance? Est-ce là la conduite d'un pays qui désire la paix à Chypre?

68. Les troupes grecques se sont rendues à Nicosia. Elles devaient le faire pour contrecarrer l'initiative des troupes turques. Mais aucune voix ne s'est élevée pour accuser les troupes grecques d'avoir attaqué des civils turcs ou des troupes turques. Ainsi donc, voici les troupes grecques et les troupes turques face à face, risquant de déclencher une guerre mondiale — guerre entre la Grèce et la Turquie, et probablement guerre mondiale — à moins que n'intervienne un cessez-le-feu. Le cessez-le-feu est intervenu, mais l'une des parties en cause est en train de le saper par sa conduite.

69. Pourrait-il y avoir une raison plus urgente que celle-là de s'adresser au Conseil de sécurité? Le rôle du Conseil de sécurité n'est pas d'agir lorsqu'une invasion a eu lieu. A supposer que Chypre soit envahie — qu'allons-nous faire alors? Allons-nous nous réunir ici et essayer d'amener la Turquie à quitter Chypre? La fonction essentielle du Conseil de sécurité est d'assurer la sécurité lorsqu'un danger menace,

^{3/} Voir Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 382, 1960, No 5475.

because more danger would mean catastrophe and calamity.

70. So I beg all the members of this Security Council to arrive at a decision which will bring calm to the island, which will enforce the cease-fire, which will prevent any State from interfering. I am very glad to hear from the representative of Turkey that the ships were not moving to Cyprus, and I should like to hear that there is no intention to have any ship or any planes head towards Cyprus—or for planes to circle over it—on any pretext of moving from one side to the other. There is a perfectly adequate way of moving battle-ships without approaching the island or being seen from it, as these were seen, and without throwing flares towards the island. Furthermore, there is no need to send ships and, at the same time, threaten "We are going to take action against Cyprus", because there is no right to take any such action. Such action would be a flagrant violation of the Charter and a cause of world war. So it is in the interests not only of the people of Cyprus but equally of the Greeks and of the Turks—I say "equally" but I wonder whether it is not more in the interests of the Turks than of the Greeks—that Turkey should cease to threaten the island and that the cease-fire should be upheld and promoted, and that no interference should take place.

71. They are now under a third command—under the British commander. Let them carry on the cease-fire without these threats, which not only are unnecessary but are calculated to bring disturbance where peace reigns. What is astonishing about what the Foreign Minister told me today is that we had had the calmest day, and that while everything was calm the atmosphere suddenly became electrified because the ships were sighted there; an electrified atmosphere in those conditions might at any moment bring an outbreak of violence from one side or the other. It might perhaps be an outbreak by emboldened Turks on the grounds that "The ships are here—let us now get our own back and fight"; or it might perhaps be by Greeks saying, "Well, we are in danger—let us do something".

72. So, if you inject fear, if you inject excitement, you are disturbing the peace, and that is why I have come here today. It is not that I know that there is going to be an invasion. There might have been had we not come here tonight. There is no invasion at this moment, but we want to preclude not only the possibility of invasion, which would be a downright violation of the Charter, but also a threat, which is an equal violation of the Charter and which disturbs the peace.

73. I would request you, Mr. President and members of the Security Council, to give us a resolution, a fair and just resolution ensuring the peace of Cyprus, and ensuring also that there shall be no intervention by force, that the cease-fire shall continue, that the agree-

et c'est bien le cas à Chypre en ce moment. Tel qu'il est, ce danger nous suffit, parce qu'une aggravation de ce danger risquerait d'entraîner une effroyable catastrophe.

70. Ainsi donc je supplie tous les membres du Conseil de sécurité de prendre une décision susceptible de rétablir le calme dans l'île, de rendre le cessez-le-feu effectif et d'empêcher tout Etat, quel qu'il soit, d'intervenir. Je suis très heureux d'entendre de la bouche du représentant de la Turquie que les navires en question ne se dirigeaient pas vers Chypre; j'aimerais lui entendre dire que son gouvernement n'a nullement l'intention de déplacer le moindre navire ou le moindre avion en direction de Chypre — de mettre le cap sur Chypre ou de leur faire survoler l'île — sous prétexte de les déplacer d'un port ou d'un aérodrome à un autre. Il est parfaitement possible de déplacer des cuirassés sans qu'ils s'approchent de l'île ou soient repérés depuis l'île, comme ceux-ci l'ont été, et sans que des fusées éclairantes soient lancées en direction de l'île. Il n'est pas plus nécessaire d'envoyer des navires tout en préférant la menace: "Nous allons passer à l'action contre Chypre", parce que personne n'a le droit de passer à l'action. Passer à l'action serait commettre une violation flagrante de la Charte, et ce serait une cause de guerre mondiale. Ainsi donc, il est de l'intérêt non seulement de la population de Chypre, mais au moins autant des Grecs que des Turcs — je dis "au moins autant", mais je me demande si les Turcs n'y ont pas plus d'intérêt que les Grecs — que la Turquie cesse de menacer l'île, que le cessez-le-feu soit maintenu et consolidé, et qu'aucune intervention n'ait lieu.

71. Ils sont maintenant sous les ordres d'un tiers — les ordres d'un commandant britannique. Qu'ils continuent donc de veiller à l'application du cessez-le-feu, sans ces menaces, non seulement inutiles mais faites pour provoquer des troubles là où règne la paix. Ce qu'il y a de surprenant dans la communication que j'ai reçue aujourd'hui de la part de mon ministre des affaires étrangères, c'est que nous avions eu une journée parfaitement calme; alors que tout était calme, l'atmosphère s'est soudain chargée d'électricité, parce que les navires ont été repérés; or, une atmosphère chargée d'électricité peut, dans ces conditions, provoquer à tout moment un déchaînement de violences de part ou d'autre. Ces violences peuvent éclater du côté turc, enhardi parce qu'il se dit: "Les navires sont là — prenons notre revanche à présent et passons à la lutte!", ou elles peuvent se déchaîner chez des Grecs qui pensent: "Nous sommes menacés, il faut faire quelque chose!"

72. Ainsi, en inspirant la peur, en provoquant l'excitation, on porte atteinte à la paix, et c'est la raison qui m'a poussé à me présenter aujourd'hui devant vous. Je ne prétends pas savoir qu'il y a une invasion. Elle aurait pu se produire si nous ne nous étions pas réunis ici ce soir. Il n'y a pas d'invasion à l'heure actuelle; mais ce que nous désirons écarter, ce n'est pas seulement la possibilité d'une invasion, qui constituerait une violation flagrante de la Charte, c'en est même la menace, qui elle aussi est une violation de la Charte et porte atteinte à la paix.

73. Je voudrais donc vous prier, Monsieur le Président, et vous, Messieurs les membres du Conseil de sécurité, d'adopter une résolution, une résolution juste et équitable qui assure la paix à Chypre et qui garantisse en même temps qu'il n'y aura pas

ment shall continue without threat and without force and that everybody shall do what is necessary for promoting peace in the island and, therefore, promoting peace in the world.

74. I expect that the question of adopting a resolution will be considered in the light of developments.

75. Mr. KURAL (Turkey) (translated from French): I am obliged to speak again; I do apologize, but a number of statements have been made to which I must reply.

76. First of all I am sorry to have to tell my friend Mr. Bitsios that His Majesty the King of Greece is misinformed. He has probably obtained his information until now from only one of the parties, the one which began the attacks and massacres; I regret to have to say that it was the Greeks of Cyprus.

77. With regard to what Mr. Rossides has said in connexion with one or two newspaper cuttings, if I had known that we would go so far I would have brought a voluminous file of documents, backed up by photographs, with articles and reports about what has been happening in Cyprus in the last few days. I did not wish to nauseate the Council by describing pictures of women murdered, or of children held up by the ears and killed. Those are facts. It is a fact, too, that hostages have been taken. They were taken from the Turks and Turkish women and children have been killed. Photographs of all that actually exist and I shall have to circulate them.

78. Ambassador Rossides alluded to Turkish troops in Cyprus and said that they had taken part in the fighting. Once again, this is untrue. The troops which were there did not take part in the fighting. They did not fire a single shot. They are disciplined troops and they remained disciplined throughout. When we think that these soldiers saw how their own people were being murdered all around them, saw how Turks were being massacred, we realize how difficult it must have been for them to control themselves. They did control themselves, however, to the end, because they were under the orders of a Government which from the beginning has sought only one thing—conciliation, peace and a cease-fire—and has done its utmost to prevent massacres.

79. Much has been said about aircraft flying over Cyprus. It has been stated that there were a number of flights. This has already been explained by a communiqué from my Government. There was only one.

80. After days had been spent in efforts to obtain a cease-fire, after the cease-fire had been agreed to and then repeatedly violated by the Cypriot Greeks, the Turkish Government was obliged to send aircraft over the island one single time to enforce observance of the cease-fire. During this overflight nothing happened of the kind that has been insinuated by Ambassador Rossides.

81. There has been talk of assurances. I have said what I have to say on that subject. There are no Turkish vessels sailing towards the island, there have been no Turkish vessels on their way to the island. One assurance that we should like to have is that the EOKA [National Organization of Cypriot Fighters] terrorists in Cyprus will be good enough to

d'intervention armée, que le cessez-le-feu restera en vigueur, que l'accord sera respecté sans recours à la menace ni à la force, et que tout le monde fera le nécessaire pour renforcer la paix dans l'île et, par là même, la paix dans le monde.

74. Je compte que la question de l'adoption d'une résolution sera examinée en fonction de l'évolution des événements.

75. M. KURAL (Turquie): Je dois prendre la parole encore une fois, et je m'en excuse; mais un certain nombre de choses ont été dites qui ne peuvent pas demeurer sans réponse.

76. Tout d'abord, à mon ami M. Bitsios, je regrette de devoir dire que S. M. le Roi de Grèce est mal informé. Il n'a probablement obtenu ses informations, jusqu'à présent, que d'une seule des parties, celle qui a commencé les attaques et les massacres: je regrette de devoir nommer les Grecs de Chypre.

77. En ce qui concerne ce que M. Rossides vient de dire à propos d'une ou deux coupures de journaux, si j'avais su que nous allions si loin j'aurais apporté un gros dossier renforcé de photographies avec des articles et des indications sur ce qui s'est passé à Chypre ces jours derniers. Je n'ai pas voulu donner de haut-le-cœur au Conseil en décrivant des tableaux de femmes massacrées, d'enfants soulevés par les oreilles et tués. Tout cela, ce sont des faits. Les otages que l'on a enlevés, ce sont des faits aussi. On les a enlevés aux Turcs, on a tué des femmes et des enfants turcs. Hélas! il y a même des photographies de tout cela et je serai obligé de les faire circuler.

78. M. Rossides a fait des allusions aux troupes turques de Chypre en disant qu'elles avaient pris part aux combats. Encore une fois, cela est faux. Les troupes qui étaient sur place n'ont pas pris part aux combats. Pas un seul coup de feu n'a été tiré par elles. Ce sont des troupes disciplinées et elles sont restées disciplinées jusqu'au bout. Lorsqu'on pense que ces soldats voyaient autour d'eux comment les leurs étaient massacrés, comment des Turcs étaient massacrés, on se rend compte que ce devait être difficile pour eux de résister. Or, ils ont résisté, ils ont résisté jusqu'au bout parce qu'ils étaient sous les ordres d'un gouvernement qui n'a cherché qu'une chose depuis le début: la conciliation, la paix, le cessez-le-feu, et qui a tout fait pour éviter les massacres.

79. On a beaucoup parlé des avions qui ont survolé Chypre. On a parlé de plusieurs vols. Cela a déjà été expliqué par un communiqué de mon gouvernement. Il n'y en a eu qu'un.

80. Après que des efforts eurent été déployés pendant des jours pour obtenir le cessez-le-feu, après que le cessez-le-feu eut été accepté, puis violé de façon répétée par les Grecs chypriotes, le Gouvernement turc s'est vu contraint d'envoyer des avions une fois au dessus de l'île pour que le cessez-le-feu soit respecté. Pendant ce vol, rien ne s'est passé de ce qu'insinue M. Rossides.

81. On a parlé d'assurances. J'ai dit ce que j'avais à dire là-dessus. Il n'y a pas de navires turcs qui se dirigent vers l'île, il n'y a pas eu de navires turcs qui se dirigeaient vers l'île. Une assurance que nous aimerions bien avoir, c'est que les terroristes de l'EOKA [Organisation nationale des combattants chypriotes] à Chypre veuillent bien respecter le

observe the cease-fire, stop their massacres and end the killing. That is what we too would like.

82. Mr. ROSSIDES (Cyprus): I greatly appreciate whatever the representative of Turkey says about the desire for conciliation and for understanding. I would only wish that what is in the mind of the representative of Turkey—and I believe what he says here—was transplanted into the minds of other people in Turkey and perhaps in Cyprus, so that we might have a real conciliatory movement, because we believe that the interests of both the Greeks and the Turks in Cyprus lie in conciliation and not in their fighting one another. But there must be encouragement from Turkey towards the Turkish Cypriots of Cyprus.

83. I would quote a case where we were expecting an advice for conciliation and, unfortunately, we had a different effect. In December 1962 very constructive negotiations were being carried on by the Greek and the Turkish leadership in the island. It was just before Christmas last year, and they had agreed on unified municipalities as a basis. They had agreed on certain provisions which fully guaranteed the rights of the Turks. They broke off the talks because of Christmas. After Christmas there was a letter from the Vice-President, Dr. Küçük, to the Archbishop saying: "We will not carry on any more negotiations, because we insist on separate municipalities". They did not say why they went back on their word and on what they had agreed, nor did they give any reason why they did not want to resume the negotiations. The rumour was spread and it was published in the Press—I cannot guarantee it was true but I say it was rumoured in the Press and it was not denied—that it was the Turkish Ambassador there who prevented the agreement and the conciliation. We had hoped it would be an isolated case and that conciliation would come and advice from Turkey for some arrangement to come to agreed solutions, but, when the question of separate municipalities became one of the terms proposed by the Archbishop a few weeks ago, Turkey immediately turned it down. So where is the conciliatory attitude? I hope that the spirit that prompts the representative of Turkey—for whom I have great respect, as I said before—will gradually become the spirit of other leading Turks in Turkey and in Cyprus.

84. I want to say one more thing. The representative of Turkey states—and I do not wish to contradict him—that Turkey wants the cease-fire and that the Greeks broke the cease-fire, whereas the reports of all the newspapers say the contrary. I shall quote the New York World Telegram. I have already quoted The New York Times and the New York Herald Tribune. I quote from all kinds of newspapers. It states:

"Nicosia, Cyprus, December 26. The United States and Britain moved in directly today to ease the crisis in this island republic, where the government said Turkish Cypriots fired for four hours this morning on Greek Cypriots in violation of a cease-fire agreement."

cessez-le-feu, veuillent bien cesser leurs massacres, veuillent bien arrêter la tuerie. C'est cela que nous voulons nous aussi.

82. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je suis très sensible à la déclaration faite par le représentant de la Turquie au sujet de son désir de conciliation et de compréhension. J'aimerais seulement que les convictions du représentant de la Turquie — et je ne doute pas de sa sincérité — aient un effet contagieux sur d'autres esprits en Turquie et peut-être à Chypre, de façon à créer un mouvement de conciliation véritable, parce que nous croyons que les Grecs aussi bien que les Turcs de Chypre ont intérêt à s'entendre, et non à se battre. Mais il faudrait que les Chypriotes turcs de Chypre soient encouragés dans ce sens par la Turquie.

83. J'aimerais citer un exemple où nous nous attendions à un appel à la conciliation, alors que malheureusement le contraire s'est produit. En décembre 1962, des négociations de caractère très constructif étaient en cours entre les dirigeants de la communauté grecque et ceux de la communauté turque dans l'île. Peu avant Noël de l'année dernière, ils avaient abouti à un accord sur une base de discussion: l'unification des municipalités. Ils étaient convenus de certaines dispositions garantissant pleinement les droits des Turcs. Les négociations ont été interrompues en raison des fêtes de Noël. Au lendemain de Noël, il y a eu une lettre du Vice-Président, M. Küçük, adressée à l'Archevêque et disant: "Nous ne poursuivrons pas les négociations, parce que nous tenons absolument à des municipalités séparées." Les Turcs n'ont pas expliqué pourquoi ils étaient revenus sur leur parole et sur l'accord déjà donné; ils n'ont pas davantage indiqué les raisons de leur retournement. Le bruit a couru, et d'ailleurs la presse l'a rapporté — je ne peux pas en garantir l'authenticité, je dis simplement que le bruit a couru dans la presse et qu'il n'y a pas eu de démenti — que c'est l'ambassadeur turc à Chypre qui s'est opposé à l'accord et à la tentative de conciliation. Nous gardions l'espoir qu'il s'agissait d'un cas isolé, que la conciliation restait possible et que la Turquie conseillerait qu'on recherche des solutions d'un commun accord, mais, lorsque la question des municipalités séparées s'est trouvée être l'une des solutions proposées par l'Archevêque, il y a quelques semaines, la Turquie l'a immédiatement rejetée. Où donc est l'attitude conciliatoire? J'espère que l'esprit qui anime le représentant de la Turquie — pour lequel j'ai le plus grand respect, je l'ai déjà souligné — animera peu à peu les autres dirigeants turcs en Turquie et à Chypre.

84. Il y a une chose que je désire ajouter. Le représentant de la Turquie déclare — je me garderai bien de le contredire — que la Turquie désire le cessez-le-feu et que ce sont les Grecs qui ont rompu le cessez-le-feu; or, les communiqués publiés par tous les journaux affirment le contraire. Je voudrais citer le New York World Telegram. J'ai déjà cité le New York Times et le New York Herald Tribune. Je cite des journaux de tous les bords. Le journal en question écrit:

"Nicosia, Chypre, 26 décembre. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont intervenus directement aujourd'hui pour amener une détente de la crise qui sévit dans cette île où, d'après le gouvernement, des Chypriotes turcs auraient tiré ce matin, pendant quatre heures, des coups de feu sur des Chypriotes grecs en violation de l'accord de cessez-le-feu."

We have not seen any report to the contrary saying that the Greek Cypriots have broken the cease-fire. We have seen on the previous occasion when there was a cease-fire that the Turks continued to fight, and it was explained at that time that they did not know of the cease-fire. But it was never said in the Press—and I have read all the newspapers—that the Greeks continued to fight after the cease-fire. On the contrary, I have already cited a case where it was reported that the Turks continued to fight for four hours, and there was no retaliation or response, no fighting back from the Greeks. So the least I can say is that there is nothing in evidence, apart from what the representative of Turkey has said, to substantiate what he has said, whereas there is ample evidence to substantiate what I have said.

85. But that is not the point. What is past is past. The point now is: How can we move forward? Let us look to the future and forget the past. How can we bring about conciliation, real conciliation, and a spirit of understanding, mutual respect and co-operation between the Greeks and the Turks of Cyprus? The only way to do this is to cease interfering by force in the island, to forget the concept of force and take to the concept of reason and the United Nations. In this way we can get along.

86. I suppose I am not allowed to propose a resolution, and I did not have time to consult with anyone, but what we should have wished to see was a resolution aimed at encouraging co-operation between the two elements and calling upon all States to respect the political independence and territorial integrity of the Republic of Cyprus and to refrain from any use or threat of force against it. That is all we want: refrain from any use or threat of force against it. The representative of Turkey has just said that there was no intention to send the ships to Cyprus. Therefore there should be no objection to a resolution which would call upon all States to respect the political independence and territorial integrity of the Republic of Cyprus and refrain from any use or threat of force against it and, secondly, urge that all concerned should work for peace and tranquillity in the area and, I would say, agree to keep the situation under review. In my opinion, that would be a helpful resolution in this case.

87. Mr. KURAL (Turkey) (translated from French): Where newspaper cuttings are concerned, I now have some here myself and I have many more in reserve. This is an extract from the Christian Science Monitor of 26 December:

[The speaker continued in English.]

"... since Turks were the first killed in the gun battles in Nicosia ..."

Here is another extract from The Times of London:

"... two Turkish Cypriot schoolboys were shot and injured later outside their school by Greek

Nous n'avons vu aucune information de presse affirmant à l'inverse que les Chypriotes grecs auraient rompu le cessez-le-feu. Nous avons déjà vu qu'à l'occasion du cessez-le-feu précédent ce sont les Turcs qui ont continué la lutte, et on a expliqué qu'ils n'avaient pas été informés du cessez-le-feu. Mais jamais la presse n'a rapporté — et j'ai lu tous les journaux — que les Grecs auraient continué la lutte après le cessez-le-feu. Au contraire, j'ai déjà cité un cas où, d'après les informations, les Turcs ont continué la lutte pendant quatre heures, sans que les Grecs ripostent ni prennent des mesures de représailles. Donc, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a aucune preuve, à part les déclarations faites par le représentant de la Turquie lui-même, à l'appui de sa thèse, alors qu'il y a de nombreuses preuves qui corroborent mes déclarations.

85. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le passé est le passé. La question qui se pose maintenant est de savoir comment sortir de l'impasse. Tournons les yeux vers l'avenir et oublions le passé. Comment pouvons-nous susciter la conciliation, une conciliation véritable, et un esprit de compréhension, de respect mutuel et de coopération entre les Grecs et les Turcs de Chypre? La seule façon de le faire est de mettre un terme à l'ingérence, appuyée sur la force, dans les affaires de l'île, d'oublier l'idée de la force et d'y substituer l'idée de la raison et des Nations Unies. Cette façon d'agir nous permettra de progresser.

86. Je ne suis pas autorisé, je suppose, à proposer une résolution, et je n'ai pas eu le temps de consulter qui que ce soit; mais ce que nous souhaiterions serait une résolution tendant à encourager la coopération entre les deux éléments et invitant tous les Etats à respecter l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre cette république. C'est tout ce que nous voulons: que l'on s'abstienne de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre Chypre. Le représentant de la Turquie vient de dire que son gouvernement n'avait nullement l'intention d'envoyer des navires à Chypre. Alors il ne devrait pas y avoir d'objection contre une résolution qui inviterait tous les Etats à respecter l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre cette république et qui, en second lieu, demanderait instamment à tous les intéressés d'œuvrer dans le sens de la paix et de la tranquillité dans cette région; la résolution prévoirait en outre que l'on continue à suivre l'évolution de la situation. A mon avis, ce serait là une résolution des plus utiles.

87. M. KURAL (Turquie): En ce qui concerne les coupures de journaux, j'en ai moi-même maintenant à ma disposition et j'en ai beaucoup d'autres en réserve. Voici un extrait du Christian Science Monitor du 26 décembre:

[L'orateur poursuit en anglais.]

"Puisque les Turcs ont été les premiers à être tués dans la bataille de Nicosia ..."

Voici un autre extrait du Times de Londres:

"Deux écoliers turcs ont été attaqués par la police chypriote grecque et un Chypriote turc

Cypriot police, and a Turkish Cypriot said he was shot by police while cycling ...".

[The speaker resumed in French.]

88. There are many such examples in the Press. Since Ambassador Rossides has chosen this weapon, I accept it. I too shall have a large number of cuttings to circulate. In the meantime I should like to say one thing. He is treading on rather dangerous ground when he says that perhaps members of my Government do not think as I do. I represent the entire Government. I wonder whether Ambassador Rossides is in a position to say the same. Whom, in fact, does he represent here? Probably the Greek members of the Government of Cyprus. That is not enough.

89. Mr. ROSSIDES (Cyprus): I did not say that I wanted the spirit which emanates from the representative of Turkey to affect the members of the Government. I said that I would like that spirit to spread in Turkey and in Cyprus. I did not refer to any Government at all, but I referred generally to having it spread in Turkey and in Cyprus. However, if the representative of Turkey thinks that he does not like that, I would certainly retract it. If he does not want the compliment that I paid to him, I would certainly withdraw it.

90. I am representing the Government of Cyprus and there is sufficient authority from the President of the Republic to represent him. If Cyprus is such a country that it cannot have a representative here, that is probably one more reason why this Constitution should be revised—if he thinks that the Constitution is such that they can have no representative.

91. The PRESIDENT: I have no more speakers on my list. Does any member of the Council wish to speak?

92. We now have heard statements from the interested parties, as well as certain assurances. I suppose that the members of the Council may well wish to consider the statements that we have heard tonight. I would therefore suggest, if the members of the Council agree, that we adjourn the meeting. The Council would then be reconvened, on consultation by the President, when and if it is considered appropriate by the members.

93. If I hear no objections, it will be so decided.

It was so decided.

The meeting rose on Saturday, 28 December at 1.5 a.m.

a été tué par la police alors qu'il faisait la grève."

[L'orateur reprend en français.]

88. Il y a beaucoup de ces exemples dans la presse. Puisque M. Rossides a choisi cette arme, je veux bien l'accepter. J'aurai beaucoup de coupures à distribuer moi aussi. Entre-temps, je voudrais dire une chose. Il s'est engagé lui-même sur un terrain un peu glissant quand il a dit que les membres de mon gouvernement ne pensent peut-être pas comme moi. Je représente le gouvernement tout entier. Je me demande si M. Rossides est en mesure d'en dire autant. Au fait, qui représente-t-il ici? Probablement les membres grecs du Gouvernement de Chypre. Cela ne suffit pas.

89. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas dit que je désirais voir l'esprit qui anime le représentant de la Turquie se répandre parmi les membres de son gouvernement. J'ai dit que j'aimerais que cet esprit ait un effet contagieux en Turquie et à Chypre. Je n'ai mentionné aucun gouvernement, je n'ai fait que parler en termes généraux de la diffusion de cet esprit en Turquie et à Chypre. Toutefois, si le représentant de la Turquie estime ne pas pouvoir accepter ces termes, je m'empresserai de les retirer. S'il ne veut pas du compliment que je lui ai fait, je suis certainement disposé à le retirer.

90. Je représente le Gouvernement de Chypre et le Président de la République m'a donné tous les pouvoirs nécessaires pour le représenter. Si Chypre est un pays tel qu'il ne peut avoir de représentant ici, c'est probablement là une raison de plus de reviser la présente Constitution — si toutefois le représentant de la Turquie pense que la Constitution est telle que les Chypriotes ne peuvent pas avoir de représentant.

91. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a plus d'orateur inscrit. Y a-t-il des membres du Conseil qui désirent prendre la parole?

92. Nous avons entendu les déclarations des parties intéressées, de même que certaines assurances. Je présume que les membres du Conseil voudront réfléchir aux déclarations que nous avons entendues ce soir. Je suggère donc, si les membres du Conseil sont de cet avis, de lever la séance. Le Conseil sera convoqué à nouveau, si ses membres le jugent utile, après consultation entre eux et le Président.

93. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée le samedi 28 décembre à 1 h 5.

WHERE TO BUY UNITED NATIONS PUBLICATIONS ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DE L'ONU SONT EN VENTE

AFRICA/AFRIQUE

AMERSON/CAMEROUN:
LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN
1) Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE
DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.

CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE
CONGOLAIS, B. P. 2307, Léopoldville.

ETHIOPIA/ETHIOPIE: INTERNAT. ONAL
PRESS AGENCY, P. O. Box 120, Addis Ababa.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP, Box 30167, Nairobi.

LIBYA/LIBYE:
SUDKI EL JERBI (BOOKSELLERS)
P. O. Box 78, Istiklal Street, Benghazi.

MOROCCO/MAROC: AUX BELLES IMAGES
281 Avenue Mohammed V, Rabat.

NIGERIA/NIGERIA:
UNIVERSITY BOOKSHOP (NIGERIA) LTD
University College, Ibadan.

NORTHERN RHODESIA/RHODESIE DU NORD:
J. BELDING, P. O. Box 750, Mufulira.

NYASALAND/NYASALAND:
BOOKERS (NYASALAND) LTD.
Lontyre House, P. O. Box 34, Blantyre.

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD:
VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.) LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

TECHNICAL BOOKS (PTY.) LTD., Faraday House
P. O. Box 2866, 40 St. George's Street, Cape Town.

SOUTHERN RHODESIA/RHODESIE DU SUD:
THE BOOK CENTRE, First Street, Salisbury.

TANGANYIKA:
DAR ES SALAM BOOKSHOP
P. O. Box 9030, Dar es Salaam.

UGANDA/UGANDA:
UGANDA BOOKSHOP, P. O. Box 145, Kampala.

UNITED ARAB REPUBLIC/REPUBLIQUE ARABE UNIE:
LIBRAIRIE "LA RENAISSANCE D'EGYPTE"
9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

AL NAHDA EL ARABIA BOOKSHOP
32 Abd-el-Khalek Sarwatt St., Cairo.

ASIA/ASIE

BURMA/BIIRMANIE: CURATOR,
GOVT. BOOK DEPOT, Rangoon.

CAMBODIA/CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE
DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. R. L., Phnom-Penh.

CEYLON/CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244,
Colombo.

CHINA/CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.

THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.

HONG KONG/KONG-KONG:
THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDIA/INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras & New Delhi.

OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta & New Delhi.

INDONESIA/INDONESIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Jakarta.

JAPAN/JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6-Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

KOREA (REP. OF)/CORÉE (REP. DE):
EUL-YOO PUBLISHING CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.

PUBLISHERS UNITED, LTD., Lahore.
THOMAS & THOMAS, Karachi.

PHILIPPINES:
PHILIPPINE EDUCATION COMPANY, INC.
1104 Castillejos, P. O. Box 620, Quiapo, Manila.

POPULAR BOOKSTORE, 1573 Doroteo Jose, Manila.

SINGAPORE/SINGAPOUR: THE CITY BOOK
STORE, LTD., Collyer Quay.

THAILAND/THAÏLANDE:
PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

NIBONDH & CO., LTD.
New Road, Sika-Phya Sri, Bangkok.

SUKSAPAN PANIT
Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.

VIET-NAM (REP. OF)/VIET-NAM (REP. DU):
LIBRAIRIE-PAPETERIE XUÂN THỦ
185, rue Tu-dô, B' P. 283, Saigon.

EUROPE

AUSTRIA/AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY, Graben 31, Wien, I.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.

BELGIUM/BELGIQUE: AGENCE
ET MESSAGERIES DE LA PRESSE, S. A.
14-22, rue du Fersil, Bruxelles.

BULGARIA/BULGARIE: RAZNOZNOS
1, Tzar Assen, Sofia.

CYPRUS/CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE
10 Alexander the Great Street, Strovolos.

CZECHOSLOVAKIA/TCHÉCOSLOVAQUIE:
ARTIA LTD., 30 Va Smečkáč, Praha, 2.

DENMARK/DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

FINLAND/FINLANDE: AKATEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (V°).

**GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF)/
ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FÉDÉRALE D):**
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

GREECE/GRÈCE: KAUFFMANN BOOKSHOP
28 Stadion Street, Athens.

HUNGARY/HONGRIE: KULTURA
P. O. Box 149, Budapest 62.

ICELAND/ISLANDE: BÖKVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavik.

IRELAND/IRLANDE:
STATIONERY OFFICE, Dublin.

ITALY/ITALIE:
LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze.
& Via Paolo Mercuri 19/B, Roma.
AGENZIA E.I.O.U., Via Meravigli 16, Milano.

LUXEMBOURG:
LIBRAIRIE J. TRAUSSCHSCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NETHERLANDS/PAYS-BAS:
N. V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NORWAY/NORVÈGE: JOHAN GRUNDTANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

POLAND/POLOGNE: PAN, Pałac Kultury i Nauki,
Warszawa.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 Rua Acrea, Lisboa.

ROMANIA/ROUMANIE: CARTIMEX
Str. Aristide Briand 14-18,
P. O. Box 134-135, Bucuręsti.

SPAIN/ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH, Ronda Universidad 11, Barcelona.
LIBRERIA MUNDO-PRENSA, Castelló 37, Madrid.
AGUILAR S. A. DE EDICIONES, Juan Bravo 38, Madrid 6.

SWEDEN/SUÈDE: C. E. FRITZ'S
KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND/SUISSE:
LIBRAIRIE PAVOT, S. A., Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT, Kirchgasse 17, Zürich 1.

TURKEY/TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal-Saddesi, Beyoglu, Istanbul.

**UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS/
UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:** MEZHUNODARNAYA
KNYIGA, Smolenskaya Ploshchad, Moskva.

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI:
H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E. 1
(and HMSO branches in Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOZBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

LATIN AMERICA/ AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINA/ARGENTINE: EDITORIAL
SUDAMERICANA, S. A., Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIA/BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

LOS AMIGOS DEL LIBRO
Calle Perú esq. España, Casilla 450, Cochabamba.

BRAZIL/BRÉSIL: LIVRARIA AGIR
Rua México 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.

LIVRARIA FREITAS BASTOS, S. A.
Caixa Postal 899, Rio de Janeiro.

LIVRARIA KOSMOS EDITORA
Rua Rosario 135/137, Rio de Janeiro.

CHILE/CHILI:
EDITORIAL DEL PACÍFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS, Casilla 205, Santiago.

COLOMBIA/COLOMBIE:
LIBRERIA AMERICA, Calle 51 Núm. 49-58, Medellín.
LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: CUBARTIMPEX
Apartado Postal 6543, La Habana.

**DOMINICAN REPUBLIC/REPUBLIQUE
DOMINICAINE:** LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.

ECUADOR/ÉQUATEUR:
LIBRERIA CIENTIFICA, Casilla 362, Guayaquil.
LIBRERIA UNIVERSITARIA
Calle García Moreno 739, Quito.

EL SALVADOR:
LIBRERIA CULTURAL SALVADOREÑA
2a. Av. Sur, San Salvador.
MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida Sur 37, San Salvador.

GUATEMALA:
LIBRERIA CERVANTES
5a. Av. 9 39, Zona 1, Guatemala.
SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA
6a. Av. 14-33, Guatemala.

HAITI/HAÏTI:
LIBRAIRIE "A LA CARAVELLE", Port-au-Prince.

HONDURAS:
LIBRERIA PANAMERICANA, Tegucigalpa.

MEXICO/MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PERU/PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL
DEL PERU, S. A., Casilla 1417, Lima.
LIBRERIA STUDIUM S. A.
Amargura 939, Apartado 2139, Lima.

URUGUAY: LIBRERIA RAFAEL BARRETT
Ramón Anador 4030, Montevideo.
REPRESENTACION DE EDITORIALES, PROF. H. DELIA
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edif. Galipán, Caracas.

MIDDLE EAST/MOYEN-ORIENT

IRAN: MEHR AYIN BOOKSHOP
Abbas Abad Avenue, Isfahan.

IRAQ/IRAK:
MACKENZIE'S BOOKSHOP, Baghdad.

ISRAEL/ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. & 48 Nachlat Benjamin St.,
Tel Aviv.

JORDAN/JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LEBANON/LIBAN:
KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beirut.

NORTH AMERICA/ AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

**UNITED STATES OF AMERICA/
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:**
SALES SECTION, UNITED NATIONS, New York.
Puerto Rico: PAN AMERICAN BOOK CO.
P. O. Box 3511, San Juan 17.
BOOKSTORE, UNIVERSITY OF PUERTO RICO
Rio Piedras.

OCEANIA/Océanie

AUSTRALIA/AUSTRALIE:
U. N. ASSOCIATION OF AUSTRALIA
McEwan House, 343 Little Collins St., Melbourne C.1, Vic.
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S.A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
Monash University, Wellington Road, Clifton, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
363 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM
University of Melbourne, Parkville N.2, Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZÉLANDE:
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
Private Bag, Wellington
(and Government Bookshops in Auckland,
Christchurch and Dunedin).

WEST INDIES/ INDES OCCIDENTALES

BERMUDA/BERMÚDE: BERMUDA BOOK STORES
Reid and Burnaby Streets, Hamilton.

BRITISH GUIANA/GUYANE BRITANNIQUE:
BOOKERS STORES, LTD.
20-23 Church Street, Georgetown.

**CURACAO, N.W.I./CURAÇAO (ANTILLES
NÉERLANDAISES):**
BOEKHANDEL SALAS, P. O. Box 44.

JAMAICA/JAMAÏQUE: SANGSTERS BOOK ROOM-
91 Harbour Street, Kingston.

TRINIDAD AND TOBAGO/TRINITÉ ET TOBAGO:
CAMPBELL BOOKER LTD., Port of Spain.

[64B1]

Orders and inquiries from countries where sales agencies have not yet been established may be sent to: Sales Section, United Nations, New York, U.S.A., or to Sales Section, United Nations, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.
Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).